



United Nations Environment Programme



22 December 2004
UNEP(DEC)/MED WG. 263/Inf.1
ENGLISH



MEDITERRANEAN ACTION PLAN

Ninth Meeting of the MCSD Steering Committee
Rome, Italy, 17-18 January 2005

INFORMATION DOCUMENT

- **STRATEGIC THEMATIC NOTES**
- **DRAFT REPORT ON THE ASSESSMENT REPORT OF NSSDs
IN THE MEDITERRANEAN REGION**

PARTIE I

NOTES THÉMATIQUES STRATÉGIQUES

- A. GESTION DURABLE DE L'EAU**
- B. AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLES**
- C. GESTION DURABLE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN**
- D. ÉNERGIE**
- E. TRANSPORTS DURABLES**
- F. POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE – CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- G. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES ET MARINES**
- H. TOURISME DURABLE**

A. GESTION DURABLE DE L'EAU

I. Constats et enjeux:

Dans un environnement dégradé par la pression démographique et les transformations socio-économiques, notamment au XX^e siècle, l'eau en tant que ressource est devenue un facteur qui peut limiter la croissance dans des parties de la Méditerranée.

Les précipitations sont irrégulières et souvent violentes. Elles sont aussi une cause majeure d'érosion des sols et d'inondation. Ces phénomènes sont aggravés par les pertes récentes de couvert végétal dues au déboisement, aux incendies de forêt, au surpâturage, aux pratiques agricoles et forestières non durables. L'urbanisation augmente le degré d'imperméabilité des sols, réduisant la réalimentation des nappes et accroissant les risques d'inondation.

Les ressources annuelles en eau renouvelables du Bassin méditerranéen atteignent en moyenne 593 milliards de mètres cubes, dont 144 milliards seulement sont considérées comme régulièrement disponibles. Les ressources naturelles sont toutefois très inégalement réparties entre les pays (72% au Nord, 23% à l'Est et seulement 5% au Sud), et entre les populations, notamment agricoles. Certains pays partagent des bassins versants ou fluviaux.

Seuls 60% des ressources en eau renouvelables, soit 356 milliards de mètres cubes, sont exploitables.

La situation de l'approvisionnement est en outre assombrie par la menace que font peser les impacts du changement climatique, dont les scientifiques s'accordent pour penser qu'il est déjà amorcé. Les incidences de ce changement sur la région méditerranéenne pourraient comprendre une diminution du volume total annuel des précipitations, une multiplication des événements météorologiques extrêmes, des sécheresses plus graves, des taux plus élevés d'évapotranspiration, une réduction de la teneur en eau des sols, une progression de la désertification, une forte baisse des aquifères, et des invasions d'eau salée dans les nappes phréatiques du littoral.

Plus de 108 millions de Méditerranéens souffrent déjà d'un manque d'eau. Si les tendances actuelles se poursuivent, ce chiffre pourrait atteindre les 165 millions en 2025, dont 63 millions en situation de pénurie grave. En outre, selon des estimations de l'Institut méditerranéen de l'eau, au moins 34 millions d'habitants, dans l'ensemble de la Méditerranée, n'ont pas accès à une eau de boisson salubre et au moins 55 millions manquent d'un assainissement élémentaire.

La demande régionale globale en eau est de l'ordre de 189 milliards de mètres cubes; elle s'est accrue de 60% au cours des 25 dernières années, restant inégalement répartie (de 100 à plus de 1000 m³/habitant), variant d'un pays à l'autre et même d'une région à l'autre d'un même pays. Sur la base des tendances actuelles, elle atteindra approximativement 210 milliards de mètres cubes en 2025.

La principale cause d'accroissement de la demande en eau est l'irrigation, qui représente 82% du total au Sud et au Sud-Est de la Méditerranée. La croissance démographique et l'urbanisation sont le deuxième facteur d'accroissement de la demande en eau, et le tourisme amplifie celle-ci au cours de la période estivale le long de la frange littorale.

À l'avenir, l'évolution de la production d'énergie et de l'industrialisation, entraînée par les impacts de l'entrée en vigueur de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange qui est

proposée, pourrait sans aucun doute exercer des pressions supplémentaires importantes sur les ressources en eau si les techniques conventionnelles continuent à être employées dans les nouvelles installations et réseaux de distribution/systèmes d'utilisation de l'eau.

Les prélèvements dépassent déjà de 50% les ressources en eau naturelles renouvelables qui sont exploitables. Certaines situations locales sont très tendues. La surexploitation des nappes, le recours à des ressources fossiles et les pertes de capacité utile des retenues hydrauliques sont des indices sérieux de non-durabilité. Les impacts sur l'environnement, la société et l'économie sont patents; dans la plupart des cas, ils sont irréversibles: invasion d'eau salée, dégradation avancée des écosystèmes et disparition des zones humides, associées à des conflits d'usage entre l'amont et l'aval, les villes/zones touristiques et l'agriculture. Tous ces problèmes rendent difficilement applicables les politiques à court et à long terme et élèvent les coûts de production et de gestion.

Les politiques actuelles de l'eau trahissent encore une approche par l'offre qui est à courte vue.

Le recours aux ressources non conventionnelles - notamment la réutilisation des eaux usées traitées ou des eaux de drainage et le dessalement de l'eau de mer – s'impose déjà dans certains pays, mais les coûts, en particulier celui du dessalement, peuvent en être élevés.

La poursuite de l'approche par l'offre, dominante selon les tendances actuelles, conduira à une situation de crise à l'horizon 2025: accroissement de la demande dépassant les ressources naturelles renouvelables dans un pays sur trois. Les efforts consentis pour introduire l'indispensable gestion intégrée des ressources en eau au niveau du Bassin sont très récents aussi bien sur la rive Nord (principalement dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau de l'UE) que sur la rive Sud grâce aux initiatives prises dans divers pays.

Une approche efficace de gestion intégrée des ressources en eau s'impose dans l'ensemble de la région. Une telle approche impliquerait, d'une part, qu'on accorde toute l'attention voulue au fonctionnement naturel des écosystèmes en vue du maintien d'un cycle de l'eau à même d'assurer la régulation des débits et approvisionnements, d'autre part, une politique de la demande combinée à une adaptation structurelle du secteur de l'irrigation qui permettrait, d'ici à 2025, une réduction d'au moins la moitié de la quantité d'eau prélevée, perdue ou gaspillée, atteignant les 53 milliards de mètres cubes. De telles mesures préviendraient le risque de déséquilibre entre offre et demande en eau tout en stabilisant à un niveau acceptable la pression sur l'environnement.

Le volume total récupéré serait de 665 milliards de mètres cubes sur 25 ans (entre ? et ?) et représenterait une économie financière de 270 milliards d'euros.

Dans ces conditions, les principaux risques des tendances actuelles, qu'il s'agira de maîtriser, concerneront:

- ❶ l'augmentation de la demande, la pollution et la dégradation de la qualité, la surexploitation des nappes (fossiles en particulier), le gaspillage, la destruction des zones humides, la hausse du coût de la mobilisation de l'eau ainsi que les pénuries susceptibles d'en résulter;
- ❷ l'insuffisance des investissements, le non-accès des pauvres aux services de l'eau potable et de l'assainissement;
- ❸ le manque d'innovation dans les domaines de l'économies d'eau, du bon usage de l'eau, de la production d'eau à partir de ressources non conventionnelles;
- ❹ les pertes de coutumes et de pratiques ancestrales, qui assuraient la durabilité grâce aux économies d'eau et à la gestion par la collectivité;

- ⑤ la gestion trop centralisée, l'association et la participation insuffisantes de la population locale et des autres parties prenantes au processus décisionnel et à la gestion.

Le partenariat euro-méditerranéen a développé quelques activités sur l'eau dans le cadre du SMAP et au titre de suivi de la Conférence ministérielle de 1999 sur la gestion locale de l'eau.

Les activités menées dans le cadre de la SMDD doivent optimiser les synergies avec les activités précitées et intégrer une "valeur ajoutée" aux activités du partenariat euromed dans l'ensemble de la région.

II. Défis:

Les défis à relever pour parvenir à une gestion durable des ressources en eau (GDRE) (dont une réduction considérable des risques associés) consistent principalement :

- ① à introduire une GDRE efficace au niveau du Bassin, en améliorant la planification à court, moyen et long terme, notamment par des améliorations de l'approvisionnement en eau, la préservation de la qualité de l'eau, la protection des ressources en eau et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, la réduction des risques d'inondation, la maîtrise de la demande et la réduction des coûts ou le maintien de coûts abordables. À cette fin, une coordination efficace entre la GDRE et la gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants (GIZC-BV), si et quand elle est indiquée, est de la plus haute importance;
- ② à financer les infrastructures indispensables par l'exercice d'une solidarité nationale à travers une politique de tarification équitable de l'eau en faveur des plus défavorisés et de hausse progressive des tarifs pour les couches à revenu supérieur, les grands complexes commerciaux et touristiques, etc., grâce aussi à l'amélioration de la distribution d'eau potable de bonne qualité dans les zones rurales, l'objectif étant d'assurer l'accès de tous les Méditerranéens à une eau potable de bonne qualité et à des services d'assainissement;
- ③ à mettre sur le marché, au moindre coût, le matériel permettant une économie d'eau, à obtenir la plus-value maximum de l'eau, à traiter les eaux usées à un degré suffisant pour permettre leur réutilisation sans danger, à favoriser des techniques de dessalement à faible coût de l'eau de mer et des eaux saumâtres, l'objectif étant la promotion de techniques innovantes de traitement, de dessalement et d'économie d'eau, et de permettre à une majorité de la population de tirer un plein parti de la ressource;
- ④ à inculquer le sens et la culture de l'économie d'eau parmi les jeunes, l'objectif étant la sensibilisation du public aux questions de l'eau;
- ⑤ à impulser le partenariat public-privé et public-public, en associant aussi activement la société civile et en faisant en sorte que les acteurs professionnels s'approprient les principes du développement durable, l'objectif étant la participation, le partenariat et la gestion déléguée efficaces dans le domaine de l'eau;
- ⑤ à intégrer des audits de l'utilisation de l'eau dans les audits environnementaux des grandes installations industrielles et touristiques, et à intégrer les études d'impact de l'utilisation de l'eau dans tous les projets et programme futurs à grande échelle;
- ⑤ à intégrer les considérations sur le changement climatique dans les politiques relatives aux ressources en eau sur la base du principe de précaution et des mesures requises d'adaptation à une situation d'approvisionnement en eau qui deviendra probablement de plus en plus tendue.

III. Actions:

Les actions à conduire pour atteindre ces objectifs procèdent de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau qui devrait être mise en place, et elles sont de différente nature:

1. Rationaliser la gestion des ressources en eau:

- 1.1.** promouvoir la régulation des ressources en eau grâce une gestion intégrée des eaux de surface/eaux souterraines pour améliorer l'offre (report des excédents des cycles pluvieux vers les nappes pour les recharger en prévision de cycles de sécheresse) dans les zones concernées et en particulier dans les pays du Sud; quelques milliards de mètres cubes pourraient faire l'objet d'une telle régulation;
- 1.2.** généraliser la petite hydraulique pour améliorer la conservation de l'eau et du sol dans les zones arides, en particulier en recueillant l'eau de pluie dans l'agriculture, l'agroforesterie, la permaculture en revisitant les procédés architecturaux traditionnels pour capter l'eau de pluie du toit des maisons et la stocker sur place dans des puits, etc. Plusieurs milliards de mètres cubes par an seraient ainsi susceptibles d'échapper au ruissellement et à l'évaporation rapides;
- 1.3.** lutter contre la pollution hydrique urbaine et industrielle par le traitement efficace des effluents et la protection des zones vulnérables. Quelque 30 milliards de mètres cubes par an seraient concernés d'ici à 2025;
- 1.4.** surveiller périodiquement les aquifères pour prévenir toute surexploitation préjudiciable au renouvellement de la ressource;
- 1.5.** protéger les écosystèmes aquatiques qui offrent un intérêt scientifique et/ou écologique et jouent un rôle de filtres biologiques et de zones tampons contribuant de manière importante à la régulation de la qualité et de la quantité de l'eau douce, et promouvoir également le concept de «demande en eau environnementale» (y compris les «débits minimaux», les «débits réservés» à soustraire des ressources, etc.);
- 1.6.** instaurer un contrôle rigoureux des fuites et une amélioration du rendement des réseaux de transfert et de distribution;
- 1.7.** instaurer une affectation rationnelle des ressources en eau aux différentes catégories d'usage afin d'assurer une utilisation efficace des ressources et de réduire les conflits d'usage;
- 1.8.** maîtriser le coût du mètre cube mobilisé par une analyse précise des options techniques et un choix judicieux des investissements à faire et leur planification;
- 1.9.** promouvoir une politique nationale volontariste et proactive de l'eau basée sur la gestion de la demande pour prévenir une pénurie structurelle, améliorer la planification pour éviter toute pénurie prévisible, renforcer les capacités institutionnelles pour gérer les pénuries conjoncturelles;
- 1.10.** promouvoir autant que possible la gestion locale participative de l'utilisation de l'eau et des ressources en eau, en particulier dans les zones rurales;
- 1.11.** promouvoir la gestion conjointe ou compatible, le partage des bénéfices et le développement durable dans la gestion des masses d'eau transfrontières, notamment des aquifères et bassins versants transfrontières.

2. Assurer l'accès à une eau potable salubre et à l'assainissement avec traitement de l'eau:

- 2.1. entreprendre toutes les études techniques de faisabilité technique, économique, financières et d'impact concernant les infrastructures de mobilisation des ressources en eau et d'assainissement dans les arrière-pays insuffisamment équipés, pour faciliter la recherche des financements nécessaires;
- 2.2. élaborer une tarification adéquate appropriés des services de l'eau potable et de l'assainissement en faveur des classes sociales défavorisées, matérialisant la solidarité nationale;
- 2.3. promouvoir une politique ambitieuse d'hydraulique villageoise afin de réduire le fossé entre l'urbain et le rural et alléger la corvée d'eau qui pèse sur la femme rurale;
- 2.4. renforcer la coopération et le partenariat euro-méditerranéens entre les professionnels dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

3. Promouvoir des techniques efficaces de traitement, de dessalement, d'économie et de valorisation de l'eau:

- 3.1. généraliser l'utilisation d'installations, telles que les conduites économisant l'eau potable, l'irrigation goutte-à goutte dans l'agriculture et le recyclage de l'eau industrielle encouragé par des mesures d'incitation;
- 3.2. entreprendre une réévaluation objective, associant toutes les parties prenantes, du coût réel de l'eau, autrement dit internalisant l'impact de son prélèvement sur l'environnement et les investissements d'infrastructures consentis par l'État, et définir des secteurs d'activité garantissant une utilisation compatible avec la durabilité par mètre cube mobilisé;
- 3.3. promouvoir le traitement des eaux usées urbaines à un degré permettant leur réutilisation sans risques en agriculture (avec traitement complémentaire, si nécessaire, en plus du traitement biologique), le traitement spécifique des effluents industriels, provenant en particulier des industries chimiques et des centrales énergétiques, éviter la pollution des eaux réceptrices dans le dessalement des eaux saumâtres et des eaux salées en recourant à des techniques innovantes, utiliser les énergies renouvelables en vue de réduire (à moyen et à long terme) les coûts de production économiques et environnementaux;
- 3.4. promouvoir la maîtrise des impacts de l'extension de l'urbanisation en ce qui concerne les risques accrus d'inondation et de recharge des nappes grâce à la planification, à la réglementation et aux ouvrages publics destinés à atténuer les pointes pluviométriques.

4. Accroître la sensibilisation aux questions afférentes à l'eau et promouvoir la participation, le partenariat et l'association active à la gestion de l'eau:

- 4.1. évaluer les conditions d'une mobilisation efficiente et concertée des acteurs nationaux et locaux en faveur de la promotion de la gestion de la demande en eau et des progrès techniques, technologiques et scientifiques réalisés;
- 4.2. inventorier les bonnes pratiques actuelles et anciennes/traditionnelles de gestion domestique et agricole de l'eau et les promouvoir parmi le public;
- 4.3. établir au niveau du Bassin des processus de consultation associant les divers acteurs/utilisateurs, notamment les collectivités locales, les exploitants agricoles, les organisations environnementales/écologiques et le grand public;

- 4.4. organiser l'échange, la communication et la diffusion efficaces des éléments d'information et analyses au sujet de la demande en eau dans chaque pays et des institutions et instances concernées;
- 4.5. promouvoir la participation et la coordination actives entre tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau;
- 4.6. encourager les partenariats public-privé et public-public afin d'assurer des transformations structurelles essentielles et l'appropriation de la gestion de la demande et de la GIRE;
- 4.7. renforcer les capacités humaines et institutionnelles en promouvant des mécanismes de renforcement des capacités visant à garantir la gestion durable des ressources en eau, notamment au niveau local;
- 4.8. introduire ou renforcer l'éducation en matière de développement durable centrée sur les questions de l'eau à tous les niveaux d'enseignement officiel, non officiel et informel; encourager la participation à des programmes d'enseignement régionaux pertinents (comme MEDIES).

IV. Moyens:

Parmi les moyens législatifs et réglementaires, institutionnels, humains et financiers à mobiliser dans le cadre de la SMDD, il conviendrait de prendre en compte ce qui suit:

- la pertinence au regard de la question de l'eau des engagements pris par les Parties contractantes au titre des objectifs du développement pour le Millénaire et du Plan d'application de Johannesburg;
- les initiatives marquantes déjà prises dans certaines parties de la région (telle que la directive-cadre sur l'eau de l'UE et la composante méditerranéenne de l'Initiative pour l'eau de l'UE); les formules de coopération existantes et les partenariats multiacteurs (par ex., GWP-Med), les fonds pertinents disponibles (par ex., MEDA, CARDS), les besoins et risques majeurs (sur le plan de l'eau), tels qu'exposés dans la «Vision méditerranéenne sur l'eau» (2000).

Une telle politique viserait à assurer la durabilité, dans des conditions satisfaisantes, au plan qualitatif et quantitatif, de manière à répondre aux besoins en eau qui conditionnent la vie et la santé des populations concernées ainsi que le développement économique et social.

Pour être couronnées de succès, les politiques et la stratégie pertinentes devraient aborder simultanément les questions à divers niveaux - à savoir régional/méditerranéen et national/local selon le cas. Au niveau régional, un cadre réglementaire approprié pour la GIRE devrait être promu, compatible à plus ou moins brève échéance avec la directive-cadre sur l'eau de l'UE déjà appliquée et/ou acceptée par la très grande majorité des pays du Nord et du Nord-Est de la Méditerranée. Cependant, une adoption modulée pour tenir compte des réalités et contraintes particulières des pays méditerranéens non membres de l'UE pourrait être souhaitable. Un tel cadre pourrait faciliter une mise en place plus progressive de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange proposée.

En outre, la SMDD devrait systématiquement encourager la promotion de plans de gestion intégrée des ressources en eau transfrontières, y compris les aquifères, proposés par la Déclaration d'Athènes adoptée par la Conférence internationale "Développement durable pour une paix pérenne: partage de l'eau, partage de l'avenir, partage du savoir" (Athènes, 6-7 mai 2003).

Au niveau national, chaque pays devra analyser comment, dans les conditions actuelles, les problèmes de l'eau sont traités, quelles sont les difficultés rencontrées, les déficiences relevées mais aussi les initiatives et expériences fructueuses, de manière à en tirer des enseignements.

Les volets de cette politique consisteraient à :

❖ **anticiper les problèmes prévisibles** des vingt prochaines années du fait de la croissance de la demande, des risques de raréfaction des disponibilités, des surexploitations et des pollutions irréversibles afin d'éviter:

- les conflits entre usages sectoriels en réduisant de manière drastique, dans la limite des contraintes écologiques et agronomiques, la part de l'agriculture dans l'utilisation de l'eau (réduction de 20 milliards de mètres cubes d'eau pour l'irrigation à l'horizon 2025) et en mettant en place des structures d'arbitrage pertinentes;
- les conflits entre régions par la réalisation de plans directeurs instaurant un juste équilibre dans l'affectation des ressources entre les régions côtières et l'arrière-pays;
- les pénuries prévisionnelles par la prise en compte de l'échelle réelle des problèmes à venir nécessitant à la fois des ouvrages hydrauliques de plus en plus importants qui devraient être aménagés selon les lignes directrices de la Commission mondiale sur les barrages et la multiplication des mini- et micro-installations hydrauliques et, corrélativement, une augmentation considérable des investissements, des coûts d'entretien et de gestion dépassant les possibilités locales;
- les conflits entre objectifs de développement à court terme et intérêts pour les générations futures par le paiement du prix réel de l'eau calculé en internalisant les coûts supplémentaires entraînés par la dégradation, ce qui permet de réduire les pressions et d'éviter les dommages irréversibles dans une perspective à long terme clairement affirmée et acceptée par toutes les parties concernées.

❖ **Accroître et diversifier les offres en eau:**

- par une meilleure connaissance des potentialités et un suivi-évaluation des quantités et qualités des masses d'eau concernées, le développement des outils de modélisation fiables permettant une gestion intégrée des ressources superficielles et des nappes souterraines;
- par une meilleure mobilisation et bonne utilisation des ressources en eau conventionnelles disponibles mais aussi par le développement de nouvelles ressources non conventionnelles, en appliquant un traitement approprié et une réutilisation sans danger des eaux usées dans l'agriculture, le dessalement des eaux saumâtres et de l'eau de mer, avec une gestion technologique de haute qualité;
- par le maintien de la capacité des aquifères aux niveaux actuels;
- par la conservation de la capacité de régularisation et des disponibilités de retenue des barrages grâce à l'application de politiques efficaces à long terme contre l'érosion, à des politiques de reboisement en accordant une attention spéciale aux bassins versants, le long des cours d'eau, et par la généralisation des techniques de l'agro-foresterie dans l'agriculture.

❖ **Gérer la demande en eau afin:**

- ◆ de maintenir des ressources en eau conventionnelles abondantes, d'optimiser les investissements et de minimiser les impacts négatifs sur le milieu grâce:
 - à la réduction des pertes d'eau dans le circuit production-distribution-utilisation;
 - à la lutte drastique contre le gaspillage des usagers;
 - à la modification des systèmes d'utilisation de l'eau;

- ◆ d'accroître les ressources utilisables par la modification des exigences de qualité de l'eau et/ou les techniques employées pour certains usages.

❖ **Améliorer les capacités de gestion:**

- ◆ en instaurant un cadre institutionnel adéquat, en développant la participation (et la responsabilité) de tous les intéressés, à savoir utilisateurs, collectivités locales et organisations de la société civile, en organisant des structures de gestion efficaces et en renforçant des capacités suffisantes, en affirmant l'unicité du régime juridique, en facilitant la coordination entre tous les intéressés à un niveau décentralisé, en les associant à l'élaboration des stratégies et des plans de gestion des ressources, et en encourageant leur participation au choix d'aménagements ainsi qu'aux implications financières qu'ils induisent;
- ◆ en réorganisant les systèmes de gestion de l'eau dans le sens, d'une part, et cela dans des conditions de responsabilité publique, d'une autonomie de gestion des organismes chargés de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et, d'autre part, en encourageant le secteur privé à participer à la planification des projets, à l'installation et au financement des services de l'eau sous la supervision des autorités nationales et locales, et dans le respect voulu du 'bien public' que constitue l'eau; le rôle de l'État reste déterminant chaque fois que la durabilité de grands projets présente une forte valeur d'avantage général et d'utilité publique;
- ◆ en développant des processus de participation efficaces, en constituant des associations d'usagers actives en matière de gestion de l'eau, en améliorant leurs compétences techniques par une formation appropriée et leur capacité de maîtrise des problèmes de l'eau;
- ◆ en favorisant la coopération scientifique et administrative concernant l'échange de données et d'informations sur l'eau, en optimisant les dispositifs existants tels que le Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (EIONET) de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le programme du Système euro-méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau (SEMIDE), etc.;
- ◆ en promouvant le transfert de technologies et l'indispensable renforcement des capacités;
- ◆ en renforçant la solidarité entre pays dans le domaine des appuis financiers comme dans celui des solutions techniques dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne;
- ◆ en promouvant la formation des professionnels de l'eau dans la perspective d'une gestion intégrée des ressources en eau naturelles traditionnelles et des ressources en eau alternatives;
- ◆ en organisant des cours de formation destinés aux gestionnaires de l'eau et des séminaires sur le bon usage des instruments économiques et réglementaires déjà employés avec succès dans le secteur de l'eau.

B. AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLES

I. Constats et enjeux:

L'agriculture est l'un des principaux secteurs contribuant au PIB et à l'emploi, en particulier dans les pays Parties contractantes non membres de l'UE, alors que la majorité des populations défavorisées vivent dans les zones rurales. Les exploitants agricoles jouent un rôle déterminant dans la gestion des ressources naturelles, et l'agriculture représente jusqu'à 80% de la consommation totale d'eau dans la région – la plupart des pays étant sérieusement démunis de cette ressource.

L'agriculture du Sud de la Méditerranée est en butte à toute une série de problèmes environnementaux, sociaux et économiques, à des intempéries alternant sécheresses et inondations, à des ressources en eau rares et déclinantes, à une diminution de la fertilité du sol, à l'érosion, à la désertification, à des régimes de propriété foncière disparates, à de graves inégalités entre hommes et femmes pour ce qui touche aux politiques et aux structures, à une malnutrition persistante, à une gestion médiocre des ressources mises en commun, à des niveaux extrêmement faibles d'investissements publics et par conséquent à un déficit d'infrastructures économiques et sociales en milieu rural. Le FIDA met en garde contre un passage du contrôle étatique à des systèmes orientés par le marché qui comportent à la fois des atouts et des risques pour les populations rurales pauvres.

En dépit d'une croissance soutenue de l'agriculture irriguée, l'écart de productivité agricole entre le Nord et le Sud ne cesse de se creuser et les subventions versées par l'UE continuent de croître. Le secteur fait face à un risque grandissant, le marché étant à lui seul incapable d'internaliser les facteurs externes de l'agriculture, comme le coût des dégradations occasionnées (3 à 7% du PIB chaque année).

Un rapport récent du FEMISE, commandité par la Commission européenne («La question de la libéralisation agricole dans le partenariat euro-méditerranéen» <http://www.femise.org>) pour servir de base à l'élaboration de propositions en vue de la libéralisation des échanges agricoles au sein du partenariat euro-méditerranéen, appelle l'attention sur les coûts sociaux élevés, dans les zones rurales du sud de la Méditerranée, d'une libéralisation rapide et complète, car les secteurs des céréales, de la viande et des produits laitiers ne pourraient concurrencer les importations en provenance de l'UE. Une libéralisation bilatérale complète ne s'accompagnant pas de mesures de soutien serait «catastrophique» pour les petits exploitants agricoles et les consommateurs ruraux du Sud et elle serait suivie d'un exode rural massif. Les partenaires méditerranéens du Sud disposent d'un avantage relatif dans les secteurs des fruits et légumes et du poisson où la libéralisation aurait de fortes incidences sur les secteurs concurrents des régions méditerranéennes de plusieurs pays membres de l'UE, et dans le Sud la plupart des avantages de la libéralisation, pour ces produits, le seraient en faveur des gros producteurs plutôt que des petits producteurs.

Le FEMISE plaide pour une libéralisation prudente et «asymétrique», à savoir plus rapide pour l'Union européenne que pour les partenaires méditerranéens du Sud, sur la base d'une «interdépendance» agricole régionale destinée à «stabiliser» dans toute la mesure du possible les zones rurales frappées par une aggravation de la pauvreté et de l'exode de leurs populations, en appuyant la modernisation de leur agriculture dans un cadre politique régional ancré dans les «complémentarités» de l'agriculture régionale. Les instruments essentiels en seraient la rationalisation de l'utilisation de l'eau et un système réglementaire transparent de normes de qualité applicable à l'ensemble de la Méditerranée.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SMDD devrait devenir le point de convergence potentialisateur des politiques, programmes, projets et réseaux d'agriculture et développement rural durables (ADRD) dans la région méditerranéenne, associant activement quelques-unes, la plupart ou la totalité des Parties contractantes (voir annexe 1). La composante ADRD de la SMDD (ADRD MED) devrait refléter les dispositions pertinentes du Plan d'application de Johannesburg et faciliter leur application au niveau national.

Un effort spécial s'impose pour créer des synergies et une harmonisation avec les mesures et programmes développés dans le prolongement de la conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'agriculture (novembre 2003) et avec les activités que mène actuellement la FAO en Afrique du Nord et au Moyen-Orient..

Les principales orientations de la SMDD concernant l'ADRD devraient être:

- assurer des modes de subsistance ruraux durables et mettre fin à l'exode rural
- développer les ressources humaines rurales et assurer des politiques et institutions répondant mieux aux préoccupations et besoins des femmes
- renforcer la gestion des ressources naturelles durables et s'apprêter à s'adapter aux impacts du changement climatique sur le milieu rural et les ressources naturelles
- contribuer aux objectifs de sécurité alimentaire dans la région et respecter les engagements pris au titre du programme et du plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation
- remplir les obligations de parties contractantes aux Conventions sur la biodiversité, sur la désertification et sur les changements climatiques
- faire en sorte que la libéralisation des échanges agricoles régionaux proposée dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen soit conçue pour appuyer l'ADRD, et qu'elle n'exacerbe pas les problèmes sociaux et environnementaux actuels.

Un cadre institutionnel efficace, s'il repose sur la participation et la solidarité, devrait faciliter le développement durable au plan local.

Dans ces conditions, les principaux risques des tendances actuelles qu'il conviendra de maîtriser seront:

- la fragilité des terres irriguées car l'agriculture intensive entraîne un risque d'épuisement des ressources, de pollution des ressources en eau, de salinisation des sols et d'urbanisation;
 - impacts sur l'environnement rural du climat aride ainsi que de méthodes écologiquement peu rationnelles appliquées par de petits exploitants;
 - vaste superficie de terres arides et pressions exercées sur les ressources en eaux souterraines par les besoins de l'agriculture sur sol aride, demande accrue qui en résulte en projets d'infrastructure, risques de salinisation et autres impacts sur l'environnement;
 - parcellisation de la propriété foncière et petite taille des parcelles;
 - vulnérabilité des terres boisées et des parcours: risques de déboisement, d'incendies, d'érosion, d'inondations et d'envasement des retenues, pertes de biodiversité;
 - abandon de zones rurales dans le Nord, surexploitation dans le Sud et l'Est, agriculture marginale;
 - interférences avec l'économie pastorale et abandon de bonnes pratiques, qui exacerbent la situation;
- l'évolution démographique divergente des populations agricoles et rurales caractérisée au Nord par une réduction du nombre d'exploitants et par la

diversification de leurs activités, au Sud et à l'Est par l'augmentation de leur nombre avec la pratique d'une agriculture de subsistance; nombre d'entre eux sont pauvres, socialement marginalisés et candidats à l'exode rural ou à l'émigration;

- le risque d'aggravation de la pauvreté rurale qui pourrait résulter de la libéralisation proposée des échanges agricoles, l'inégalité par rapport aux citadins en ce qui concerne l'accès aux services de base, la précarité sociale accrue en raison de l'analphabétisme, l'insuffisance de la solidarité sociale au cours des catastrophes naturelles posent aussi de problème;
- la perte de productivité des systèmes de production agricole est un sujet de préoccupation, en particulier dans les zones semi-arides et montagneuses des pays du Sud et de l'Est où l'on relève des dualités fortes: agriculture moderne/agriculture de subsistance; fruits et légumes/céréales et élevage, cultures irriguées/cultures pluviales;
- la marginalisation économique des arrière-pays;
- les nombreuses contraintes du scénario de libéralisation des échanges: risque de faibles niveaux d'exportation, insuffisance de l'organisation logistique et manque de technologies adaptées;
- l'abandon progressif de ce l'on appelle le «régime alimentaire méditerranéen» au profit de régimes moins sains et trop riches, en dépit du regain d'intérêt porté au premier au plan international;
- l'abandon de certaines bonnes pratiques traditionnelles;
- le niveau et la qualité insuffisants de la gestion des zones rurales, des ressources naturelles et des risques conjoncturels (sécheresses et inondations);
- l'approche sectorielle appliquée au développement agricole;
- l'absence de prise en compte du rôle multifonctionnel des exploitants et travailleurs agricoles;
- l'incapacité de garantir la durabilité des moyens actuels de production se traduisant par une perte de confiance dans l'avenir et la désertion des communautés rurales moins encadrées, faute d'une gouvernance adaptée.

Selon des estimations, la dégradation des sols par érosion et désertification coûterait près d'un milliard d'euros par an, et les pertes de production agricole annuelles qui en résultent pourraient atteindre les 3 milliards d'euros.

II. Défis:

Les principaux défis à relever pour maîtriser ces risques sont:

- assurer une gestion durable des zones rurales en maîtrisant les dynamiques spatiales, en réduisant l'ampleur de la dégradation de l'environnement et en encourageant la protection et la conservation de ces zones et de leur biodiversité, notamment par la suppression de la monoculture dans les zones sensibles;

- assurer des conditions et une qualité de vie décentes aux populations rurales en réduisant les inégalités par rapport aux populations urbaines en ce qui concerne les infrastructures de base, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et le chômage, et en organisant une solidarité effective entre les villes et leurs arrière-pays. Il convient notamment d'encourager les jeunes à rechercher un emploi dans l'agriculture et de promouvoir l'agriculture et la diversification des exploitations agricoles en tant que forme d'activité économique viable;
- opter pour une agriculture raisonnée visant l'accroissement de la productivité tout en gardant à l'esprit sa multifonctionnalité (rôles écologique, social, résidentiel et récréatif), en plus de son rôle dans la sécurité alimentaire.

Cette approche appellerait une diversification des activités agricoles et rurales, l'adoption de méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement telle que l'agriculture biologique, l'assistance aux exploitations concernées par la future libéralisation des échanges et de sérieux efforts de découplage production agricole/demande en ressources naturelles.

- promouvoir les bienfaits diététiques du régime alimentaire méditerranéen et les propriétés spécifiques des produits de la région en introduisant un étiquetage et un système de garantie d'origine et de qualité similaire à celui de l'UE, l'agriculture périurbaine, le retour à des sagesse traditionnelles dans la gestion des parcours et, plus généralement, dans la relation entre les populations méditerranéennes et le milieu naturel qu'elles ont transformé;
- combattre les tendances négatives et réduire les dualités internes en organisant une dynamique collective, professionnelle et sociale de promotion des approches intégrées fondées sur la participation.

III. Actions:

- **Pour la gestion durable des zones rurales et du milieu naturel méditerranéen:**
 - gérer de manière durable les terres irriguées (20,5 millions d'hectares) en économisant l'eau, en luttant contre l'usage abusif d'engrais chimiques et de pesticides, en développant des projet d'approvisionnement en eau à petite et moyenne échelle et en pratiquant le drainage nécessaire pour prévenir la salinisation de sols;
 - sauvegarder les espaces périurbains fertiles menacés par l'étalement des villes et les infrastructures en protégeant leur agriculture et en motivant leurs acteurs (selon des estimations, les pertes dues à l'urbanisation se monteraient à 1,7 million d'hectares d'ici à 2025);
 - protéger les terres arables, les parcours et les terres boisées contre les risques de dégradation par érosion et désertification (1,2 milliard de dollars de pertes annuelles), contre le déboisement, les pertes de biodiversité et les risques d'incendie;
 - promouvoir le rôle écologique (régulation des cycles de l'eau, biodiversité) et récréatif (résidentiel et de loisir) du milieu naturel ainsi que les concepts de conservation et restauration des écosystèmes au moyen de politiques favorisant les réserves de la biosphère et les parcs naturels régionaux;
 - faire du schéma directeur d'aménagement de l'espace rural un document d'orientation servant de feuille de route à une politique publique de développement cohérent et à long terme;
 - alléger les pressions sur les terres menacées du piedmont où une agriculture de subsistance marginale peu productive interfère avec une surexploitation pastorale;

- bannir les pratiques culturelles nuisibles ou dangereuses qui appauvrissent les ressources en dépit de mesures correctives;
- conserver le patrimoine agricole et les paysages d'une beauté naturelle exceptionnelle.

➤ **Pour l'accélération du développement social des populations rurales:**

- atténuer la marginalisation sociale et culturelle des populations rurales en introduisant des aménagements et équipements dans les zones éloignées et une restructuration sociale des pôles ruraux favorisant l'agrotourisme et le tourisme rural, les activités artisanales et les produits agricoles traditionnels, les activités de loisir et un programme intensif de construction de logements;
- prendre en compte la fonction sociale majeure de l'espace rural en termes d'emplois, d'équilibre démographique urbain/rural et de prévention de l'exode intérieur et de l'émigration;
- combattre la pauvreté rurale sous toutes ses formes par une politique foncière équitable empêchant la concentration capitalistique excessive et l'atomisation des petites exploitations;
- promouvoir une politique volontariste de lutte contre l'habitat dispersé et rudimentaire pour permettre aux populations rurales d'avoir accès à l'éducation et aux services de base;
- garantir une couverture sociale minimale aux populations rurales et les faire bénéficier de la solidarité nationale en cas de catastrophe naturelle;
- établir un classement typologique des problématiques similaires affectant les zones rurales au plan des ressources naturelles, de l'emploi et des conditions de vie afin qu'elles puissent être traitées par des méthodes d'approche similaires en termes de développement et d'aménagement améliorant la situation des populations bénéficiaires;
- aider les associations et coopératives d'exploitants agricoles;
- étant donné que les "services rendus à l'environnement" par les agriculteurs ne sont pas rémunérés à ces derniers mais que l'ensemble de la collectivité bénéficie de leurs effets positifs, étudier une méthodologie pour estimer la valeur économique des services rendus par l'activité agricole et rémunérer en conséquence les exploitants.

➤ **Pour la promotion d'une agriculture productive et raisonnée:**

- Valoriser au mieux le recours aux eaux pluviales, aux eaux d'irrigation, aux eaux saumâtres et aux eaux résiduaires, au moyen d'une politique judicieuse d'affectation de la ressource (quantité et qualité) visant la plus-value agricole optimale, et d'un système de tarification suscitant une gestion de la demande;
- diversifier l'économie rurale en tenant compte des disparités régionales, en améliorant le fonctionnement des marchés intérieurs, en développant l'agriculture biologique et la production de spécialités locales par une politique bien définie d'appellation contrôlée;
- réexaminer le modèle agricole productiviste intensif dont les effets pervers en termes de pollution chimique excluent toute perspective de durabilité; une agriculture alternative intégrant la dimension multifonctionnelle de cette activité s'impose pour atténuer ses dualités internes;
- gagner la bataille de la productivité, de l'ouverture à l'économie de marché et de l'exportation des produits présentant un avantage comparatif grâce à un accompagnement institutionnel, logistique et technique soutenu et progressif dans la perspective d'une libéralisation des échanges;
- découpler la production agricole et l'accroissement de l'utilisation des ressources naturelles grâce à une politique volontariste internalisant les coûts environnementaux et rémunérant les externalités positives;

- gérer rationnellement le déclin au Nord et la surexploitation agricole et pastorale des terres marginales du Sud et de l'Est;
 - promouvoir la formation professionnelle des exploitants agricoles et leur participation à des programmes d'amélioration de la qualité.
- **Pour la valorisation des spécificités de la Méditerranée et de son authenticité:**
- expliciter les défis auxquels font face l'agriculture raisonnée et le développement rural durable pour gagner le pari de l'emploi, garantir un développement régional équitable, promouvoir l'intégration des territoires ruraux dans l'économie méditerranéenne et garantir des ressources naturelles durables aux générations futures;
 - promouvoir la "méditerranéité" des produits agricoles spécifiques (vins, huile d'olive, légumes, fruits, fleurs) ainsi que le régime alimentaire à faibles calories animales comme levier pour le développement d'une agriculture méditerranéenne exportatrice;
 - remettre à l'honneur les bonnes pratiques ancestrales des agriculteurs dans leurs relations avec le milieu naturel.
- **Pour la gouvernance locale et le développement rural responsable:**
- reconnaître le rôle des exploitants agricoles et forestiers méditerranéens comme agents d'un développement durable local et pas seulement comme producteurs: gestion participative des ressources naturelles, aménagement des bassins versants;
 - compléter l'approche sectorielle, qui reflète l'intégration verticale de la production vivrière et agricole par l'approche territoriale qui reflète l'intégration horizontale en accordant la priorité au développement local;
 - faire de l'aménagement du territoire un outil d'aide à la décision en faveur de la décentralisation, de l'intégration, du partenariat et de la gouvernance locale;
 - réorienter le partenariat euro-méditerranéen dans le cadre d'un développement durable.

IV. Moyens:

Des moyens législatifs et réglementaires, institutionnels, humains ou financiers devraient être mobilisés dans le cadre d'une politique agricole rénovée pour mener ces actions. Cette politique aurait pour but de lever les obstacles à une mise à niveau des systèmes de production en prévision de l'ouverture du marché agricole, de garantir leur durabilité et de promouvoir un développement régional plus équitable.

Cette politique:

- tiendrait pleinement compte des multiples rôles non marchands de l'espace rural (social et environnemental en particulier), outre sa fonction alimentaire;
- substituerait aux approches sectorielles traditionnelles une approche territoriale prenant en compte les besoins prioritaires de chaque zone rurale en matière de développement;
- créerait à cette fin un cadre institutionnel, législatif et fiscal favorable permettant une utilisation souple et décentralisée des fonds interministériels ou régionaux conséquents requis par ces programmes;
- instaurerait les conditions d'un découplage entre production agricole et dégradation des ressources par des réformes à appuyer dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

ANNEXE I

INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ADRD DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

Il existe un certain nombre d'initiatives intéressant l'ADRD:

Au niveau politique:

- la Commission européenne présentera à l'automne une communication avec des propositions pour une nouvelle politique de développement rural dans l'UE des 25;
- des propositions d'ADRD dans la zone euro-med, conformément aux recommandations de la Première Conférence des Ministres euro-méditerranéens de l'agriculture (Venise 26 novembre 2003), seront élaborées sur la base de la communication de la CE précitée;
- la CE élabore également des propositions pour la libéralisation des échanges agricoles dans le cadre des accords d'association bilatéraux au sein du partenariat euro-méditerranéen;
- les pays arabes du Proche-Orient et d'Afrique du Nord ont commencé à mettre en œuvre les recommandations de la 27^{ème} conférence FAO des Ministres de l'agriculture du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (Qatar 13-17 mars 2004);
- le Plan Bleu a soumis en juillet 2004, pour examen et observations, son «Rapport sur l'environnement et le développement», la version finale devant voir le jour en décembre. Le rapport traitera de manière très complète des questions d'ADRD dans la région méditerranéenne;
- le Comité euro-med du Comité économique et social européen traite des questions du développement agricole et de la sécurité alimentaire dans la région;
- la composante Med de l'Initiative de l'UE pour l'eau est en cours de démarrage.

Au niveau des projets/programmes:

- Des projets portant directement sur l'ensemble de l'ADRD, ou sur l'une de ses composantes, sont en cours d'exécution dans des pays Parties contractantes du Sud et de l'Est de la Méditerranée par des organisations des Nations Unies, la Banque mondiale, le programme SMAP du partenariat euro-méditerranéen, des bailleurs de fonds bilatéraux, MEDWET (projet sur l'agriculture, l'eau et les zones humides) et des centres spécialisés comme le Centre international pour la recherche agronomique sur les zones arides (ICARDA) au titre de son programme pour le Maghreb/Mashrek, et l'Office pour appliquer la Convention contre la désertification (CCD) en Asie occidentale/Afrique du Nord du PNUD.

Au niveau des ONG/réseaux:

- le Partenariat mondial pour l'eau - Méditerranée, dans le cadre d'une tâche confiée au MOI-ECSDE, s'occupe principalement des questions politiques relatives à l'utilisation de l'eau;
- le Réseau régional du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord pour les politiques agricoles – NENARNAP – a été créé récemment;
- un certain nombre d'autres réseaux consacrés à l'agriculture sont également actifs:
 - ❖ AARINENA - Association des institutions de recherche agricole du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord;
 - ❖ AFMANENA – Association des offices de commercialisation des produits agricoles et alimentaires pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord;
 - ❖ NENARACA – Association régionale de crédit agricole pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord;
 - ❖ Silva Mediterranea - réseau d'organisations forestières;
 - ❖ des ONG et réseaux environnementaux méditerranéens, tels que le Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Amis de la Terre (MEDNET), ENDA-Maghreb, le WWF, le Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED), axent leur action sur un certain nombre de questions se rapportant à l'ADRD et appartiennent au Comité de Suivi des ONG, qui surveille le SMAP et le partenariat euro-med;
 - ❖ La Fédération internationale des producteurs agricoles possède un Comité méditerranéen.

C. GESTION DURABLE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

I. Constats et enjeux:

Sept pour cent (7%) de la population mondiale (428 millions d'habitants) vivent dans les pays méditerranéens, dont 145 millions dans les zones côtières. Le Sud et l'Est de la région ont été marqués par de fortes croissances démographiques se traduisant par une augmentation rapide de la population urbaine. Les zones urbanisées se sont énormément étendues, avec un habitat informel/illicite abritant 30 à 70% de la population et une tendance lourde à la littoralisation aux dépens des terres agricoles (dont la perte est estimée à 116km² par an).

Le tourisme, qui représente 15% des recettes que les Méditerranéens tirent de l'exportation de biens et de services, a aussi pour effet d'aggraver les pressions urbaines et contribue à l'artificialisation du littoral.

Les progrès sociaux réalisés, globalement insuffisants, et les taux de chômage extrêmement élevés relevés dans les pays du Sud et de l'Est (20 à 30%) ne permettront pas d'éradiquer la pauvreté absolue qui affecte, de manière chronique, 3% de la population et empêche 30 millions d'habitants de la région d'avoir accès à une eau potable salubre et à un assainissement élémentaire.

Selon les prévisions, les pressions sur le développement urbain devraient encore croître vers 2025, en dépit de perspectives démographiques plus favorables pour ce qui est de la convergence des taux de fécondité. La population urbaine de la Méditerranée devrait s'accroître de 104 millions d'habitants, ce qui porterait son chiffre total de 274 millions aujourd'hui à 378 millions et le taux d'urbanisation de 64% à 72%.

Il faudrait créer 80 millions de nouveaux emplois dans les pays du Sud et de l'Est.

D'ici à 2025, la Méditerranée devra pourvoir à l'accueil de 273 millions de touristes supplémentaires, ce qui créera chaque année un surcroît de tensions en termes de demande en énergie, en eau potable et en transports, nécessitant des infrastructures importantes, notamment dans les zones côtières.

Outre l'aggravation de la pollution de l'eau (rejets d'eaux usées non traitées dans les eaux de surface et souterraines estimés à 30 milliards de mètres cubes par an), le volume des déchets urbains augmenterait de 221 millions de tonnes et celui des émissions de CO₂ de 1398 millions de tonnes.

Il est probable que la réduction à la source et le recyclage des déchets représenteront 6 millions de tonnes par an d'ici à 2025, ce qui permettrait d'économiser 3, 8 millions de dollars par an.

Le développement urbain est inévitablement associé à un accroissement des transports et de la consommation d'énergie s'accompagnant de pollution atmosphérique. Une réduction de 8% de la croissance du trafic routier de passagers et de 11% de celui du fret grâce à la hausse de la part du transport ferroviaire de 5 à 20% abaisserait la pollution (180 000 tonnes de Nox) et les coûts de la congestion de la circulation (41 milliards de dollars). Des économies de 20 à 25% dans l'utilisation de l'énergie à combustibles fossiles et le recours aux énergies renouvelables représentant une part de 11 % en 2025 permettrait d'économiser 208 millions de tep, soit 18 milliards d'euros par an, et de réduire de 25% les émissions de CO₂ (858 millions de tonnes).

Il s'impose de procéder à une planification soigneuse du développement durable dans les villes, avec une protection efficace de l'environnement et des ressources naturelles et en accordant toute l'attention voulue à l'occupation de sols. La lutte contre la pauvreté et la promotion de la santé publique sur la base et la promotion de la participation du public et de la concertation avec les municipalités, les ONG et toutes les parties prenantes qualifiées, constituent un préalable au règlement des problèmes complexes que l'on vient de citer. Or une telle pratique n'est pas courante en Méditerranée.

Dans ces conditions, les principaux risques des tendances actuelles qu'il s'agira de maîtriser concerneront:

1/ la poussée démographique suffisamment importante, l'extension urbaine accélérée, la littoralisation rapide et la métropolisation, les besoins accrus en infrastructures (transports, énergie, logement, tourisme) et en ressources à prélever (eau et énergie), la multiplication des rejets (déchets solides, eaux usées, émissions de gaz), l'augmentation des risques et accidents;

2/ le chômage, en dépit d'une croissance économique soutenue, la pauvreté urbaine, l'exclusion sociale et la marginalisation, l'inégalité dans l'accès aux services de base, le repli communautaire, les réflexes sécuritaires et le cloisonnement des villes;

3/ un entrepreneuriat déficient, la faiblesse de la productivité, de la compétitivité et de l'innovation, le risque d'exclusion dû à la libéralisation des échanges et à la mondialisation, les délocalisations industrielles et l'économie de rente;

4/ les risques de repli identitaire et d'extrémisme communautaire, de discrimination raciale et sexuelle;

5/ le déficit de gouvernance, le centralisme excessif, la faible participation de la société civile se traduisant par une gestion urbaine déficiente.

II. Défis et objectifs:

Les défis à relever pour maîtriser ces risques consisteraient essentiellement:

1/ à maîtriser la transition démographique, à encadrer l'urbanisation, à assurer un développement régional équilibré, à renforcer les infrastructures, à maîtriser l'accroissement des demandes en énergie et en eau, à diminuer et à mieux gérer les déchets, l'objectif étant la gestion durable du développement urbain;

2/ à développer les zones rurales par la conception de plans régionaux et locaux visant à renforcer les infrastructures et les services de ces zones; il conviendra de prêter toute l'attention voulue aux ensembles d'habitations pauvres en y renforçant les infrastructures indispensables;

3/ à promouvoir la solidarité sociale, à faciliter aux classes défavorisées l'accès aux services de l'eau potable et de l'assainissement, à faire jouer à la ville son rôle dans l'intégration sociale des nouveaux urbains, l'objectif étant l'équité sociale en milieu urbain;

4/ à encourager l'innovation et l'entrepreneuriat (PME) pour améliorer la compétitivité, tirer parti de la libéralisation des échanges et de la mondialisation, à atténuer les impacts des délocalisations et diversifier les activités productives, l'objectif étant la dynamisation de l'économie urbaine;

5/ à multiplier les échanges culturels, à promouvoir les valeurs de tolérance et de compréhension mutuelle, à animer les espaces publics des cités et, en particulier des centres urbains multiculturels pour qu'ils deviennent des lieux de rencontre et d'évocation de la mémoire collective, l'objectif étant le développement de la culture éco-citoyenne méditerranéenne;

6/ à améliorer la gouvernance des villes par une plus grande délégation des prérogatives et des moyens en faveur des collectivités locales, à préserver la qualité de la vie en milieu urbain et à adopter une approche anticipative des problèmes, l'objectif étant une gestion urbaine plus efficace.

III. Actions:

Les actions à conduire pour atteindre ces objectifs sont de différente nature:

1/ Pour la gestion durable du développement urbain

1.1 faciliter la transition démographique en cours afin de maîtriser une tendance encore forte à la croissance de la population dans les pays du Sud et de l'Est, par une politique de planning familial adaptée destinée à réduire les taux de fécondité;

1.2 combattre les tendances à la métropolisation et à la littoralisation qui creusent les déséquilibres territoriaux, et cela au moyen d'un aménagement adéquat du territoire assurant un développement régional équilibré, en appuyant les villes moyennes et celles de l'intérieur;

1.3 lutter contre l'étalement urbain excessif au détriment de l'espace rural utile, du fait de la dispersion des activités et de la vigueur du dynamisme de l'habitat spontané, en encadrant la croissance urbaine par un aménagement approprié du développement urbain et des politiques volontaristes de concentration des logements, de régénération urbaine et de diversification de l'offre foncière dans les centres afin de renouer avec le modèle méditerranéen de ville mixte et compacte et sauvegarder l'agriculture de proximité;

1.4 mettre en place des réseaux de transport urbains et périurbains plus durables grâce à une conception d'ensemble qui intègre la planification des transports et celle de l'aménagement urbain, qui privilégie les transports collectifs moins polluants et plus abordables;

1.5 renforcer les infrastructures des services de base indispensables qui concernent l'énergie, l'eau potable et l'assainissement en particulier, et coordonner les actions pour réduire le décalage entre les politiques de l'eau et de l'habitat;

1.6 maîtriser la croissance du volume de déchets ménagers par une politique volontariste (comportant des mesures d'incitation, des éco-taxes, etc.) visant à modifier les comportements individuels et collectifs au niveau des consommations et des emballages afin de réduire les rejets à la source, faciliter le recyclage et diminuer le coût du traitement des déchets;

1.7 préserver la santé publique par une protection efficace de la qualité de l'air grâce à la limitation de la circulation des véhicules individuels, la promotion de la voiture écologique, l'arrêt des incinérations en plein air et l'utilisation des énergies renouvelables pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre (voir la note thématique sur la pollution atmosphérique);

1.8 prévenir et gérer les risques naturels et technologiques en respectant la planification urbaine qui bannit les constructions dans les zones inondables, en appliquant les normes de construction parasismiques, en évaluant et en réduisant la vulnérabilité aux risques majeurs; prendre en compte les risques en les intégrant dans les programmes de développement ou d'aménagement du territoire à toutes les échelles.

2/ Pour l'équité sociale en milieu urbain

2.1 lutter contre l'exclusion socio-économique et réduire de manière drastique la pauvreté urbaine en donnant corps à des réseaux de solidarité sociale et de réinsertion par le travail;

2.2 améliorer le cadre institutionnel et assouplir la gestion des services publics urbains pour faciliter aux ménages défavorisés l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie et aux soins de base à une tarification avantageuse; mettre en œuvre les objectifs du développement pour le Millénaire et le Plan d'application de Johannesburg afin de diminuer de moitié, d'ici à 2025, la proportion de ces ménages n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement;

2.3 faire jouer pleinement à la ville son rôle dans le soutien social des personnes démunies et déracinées, par une assimilation bien comprise des normes et règles de la société urbaine et par le travail;

2.4 promouvoir une politique de logements sociaux favorisant la mixité urbaine.

3/ pour la dynamisation de l'économie urbaine

3.1 donner une impulsion politique forte pour promouvoir par les entreprises une production plus propre utilisant moins de matière première et générant moins de déchets, valorisant au mieux les innovations technologiques et se positionnant mieux sur le marché mondial;

3.2 impulser l'esprit d'entreprise chez les jeunes pour multiplier et diversifier les activités répondant aux nouveaux besoins et en faisant appel aux nouvelles technologies de communication tels que le télétravail et le téléenseignement pour compenser l'impact des délocalisations;

3.3 poursuivre l'appui et les réformes structurelles indispensables, ainsi que la mise à niveau, afin d'atténuer la vulnérabilité persistante des entreprises appelées à affronter la concurrence internationale, et promouvoir une coopération régionale pour soutenir les produits méditerranéens;

3.4 améliorer les infrastructures d'accueil du tourisme et le cadre urbain ainsi que le professionnalisme des opérateurs pour une diversification significative des produits dans le sens d'un tourisme plus culturel, scientifique et écologique;

3.5 rationaliser l'implantation des unités industrielles polluantes en respectant les plans d'aménagement urbain, afin de mieux maîtriser les nuisances de leurs activités et de préserver la qualité de vie de la population.

4/ Pour le développement de la culture éco-citoyenne

4.1 organiser l'interactivité culturelle entre les différentes composantes ethniques et communautaires dans les grandes métropoles multiculturelles afin d'éviter la fragmentation de l'espace urbain, les agrégats territoriaux centrifuges et l'enfermement communautaire;

4.2 inculquer les valeurs de tolérance, de respect du patrimoine et des biens publics, du comportement civique à l'égard des autres, des institutions et de l'environnement;

4.3 animer les quartiers, fondement de toute politique du cadre de vie, et consacrer les espaces publics non comme des vides mais comme des lieux de déplacements privilégiés, d'échange, de rencontres, d'évocation de la mémoire collective.

5/ Pour une décentralisation visant une gestion urbaine plus efficace

5.1 soutenir les efforts de décentralisation administrative en faveur des collectivités locales en les accompagnant d'une décentralisation réelle des moyens humains et financiers nécessaires afin qu'elles puissent rendre compte de leur gestion auprès de leurs mandants;

5.2 promouvoir le développement de l'intercommunalité pour maîtriser le coût des équipements lourds indispensables;

5.3 développer des partenariats entre pouvoirs publics et secteur privé, en explorant et en employant toutes les méthodes appropriées, y compris la gestion déléguée par contrat, la concession ou la privatisation réalisées avec tout le respect voulu des normes de service public et sous la supervision de l'État;

5.4 promouvoir des démarches concertées du développement urbain durable à travers des Agendas 21 locaux qui pratiquent réellement des approches intégrées participatives et anticipatives pour améliorer la gestion des communautés urbaines;

5.5 suggérer des dispositifs spécifiques de décloisonnement pour assurer la coopération entre différents services, agences et autres organismes opérant sur le même territoire pour promouvoir des politiques transversales prenant en compte les multiples approches sectorielles et viser la régénération et le renouvellement urbains;

5.6 renforcer la participation en prenant les dispositions requises en matière institutionnelle et de financement.

IV. Moyens:

En vue de mener les actions nécessaires, toute une série de mesures législatives/réglementaires/institutionnelles et financières doivent être prises dans le cadre d'une politique ambitieuse de la ville.

Une telle politique viserait à mobiliser le dynamisme urbain en tirant parti de toutes les formes possibles d'appui des pouvoirs publics, autorités locales, ONG, société civile et secteur privé.

En d'autres termes:

- la décentralisation devrait être envisagée et promue s'il y a lieu, et comporter la délégation de compétences politiques et financières, une répartition équitable des pouvoirs et un juste partage, comme réponse possible. La décentralisation implique aussi l'obligation de rendre compte et la responsabilité. La décentralisation de la gestion environnementale devrait faire partie intégrante du processus en sorte que les aspects environnementaux soient intégrés dans les plans d'autres secteurs. C'est là l'outil essentiel du développement durable.
 - prendre en compte les besoins de la collectivité, au plus près des réalités
 - agir pour suppléer à un recul de l'engagement de l'État
 - rapprocher le niveau décisionnel du niveau de la mise en œuvre
 - fournir des incitations et lever les obstacles aux investissements privés;
- la coopération intercommunale devrait être encouragée comme réponse possible;
 - faire face à la croissance du nombre de municipalités sans ressources humaines qualifiées en termes de planification et prestation de services urbains
 - maîtriser les coûts d'investissement par tête et répondre aux besoins des collectivités;
- les partenariats entre secteur public et secteur privé devraient être facilités;
 - atténuer le décalage entre besoins et capacités d'investissement
 - réduire les déséquilibres entre grandes et petites villes ou entre quartiers favorisés et quartiers démunis;

- opter pour des démarches concertées du développement urbain durable privilégiant la qualité de la vie, les réponses au changement climatique, l'amélioration des services environnementaux et la production plus propre;
- encourager au niveau national des formes efficaces de coopération verticale entre différents niveaux de décision politico-administratifs (principe de subsidiarité) et horizontale ou intersectorielle pour dépasser le cloisonnement et les approches sectorielles de la planification et de la mise en œuvre des politiques (habitat, urbanisme, transports, environnement, affaires sociales, etc.) grâce à des dispositifs spécifiques assurant une certaine transversalité;
- renforcer la dimension urbaine du programme MEDA du partenariat euro-méditerranéen pour hâter la réhabilitation des quartiers défavorisés, l'accès des pauvres à l'eau potable et à l'assainissement, et la rénovation des infrastructures vétustes;
- développer les courants d'échange Nord-Sud et de coopération décentralisée entre villes méditerranéennes en impulsant les jumelages et les réseaux thématiques, et en mobilisant l'ensemble des parties prenantes dans les pays du Sud afin de leur ouvrir toutes les possibilités offertes par les programmes et les fonds structurels européens.

D. ÉNERGIE

I. Constats et enjeux

La consommation d'énergie est en hausse dans tous les pays méditerranéens, et cela par suite :

- de la croissance démographique, en particulier dans le Sud et l'Est;
- du développement économique;
- de l'amélioration du bien-être social.

Un certain nombre de pays méditerranéens ont des indices d'intensité énergétique beaucoup plus élevés que ceux des pays de l'UE, ce qui dénote d'éventuelles inefficacités dans la production/transmission et/ou utilisation des énergies et des techniques périmées.

Un plan énergétique euro-méditerranéen pour 2003-2006 a été adopté par les Ministres euro-méditerranéens de l'énergie en mai 2003, avec des décisions complémentaires prises en décembre 2003 et essentiellement axées sur le développement des approvisionnements en hydrocarbures/gaz destinés à l'UE et sur les interconnexions sous-régionales et Nord-Sud des réseaux électriques et des oléoducs.

Dans son "Rapport sur l'environnement et le développement" à paraître prochainement, le Plan Bleu plaide en faveur d'un scénario énergétique alternatif, basé sur une utilisation rationnelle de l'énergie étayée par un développement ambitieux des énergies renouvelables, sur l'efficacité énergétique et la gestion de la demande, d'où la nécessité de repenser l'ensemble de la filière énergétique, ce qui se traduirait par une réduction importante des dépenses d'investissement et des impacts sur l'environnement.

La situation actuelle:

- rend la région de plus en plus dépendante des sources extérieures pour la satisfaction de sa demande, ce qui expose à des risques économiques et politiques potentiels, notamment en ce qui concerne la dépendance à l'égard des combustibles fossiles;
- est également une cause fondamentale d'augmentation de la pollution atmosphérique, notamment dans les grandes agglomérations, avec des répercussions sur la santé publique et l'évolution du climat local à long terme et, de ce fait, des impacts environnementaux, économiques et sociaux;
- implique des coûts financiers/d'investissement très élevés pour répondre à la demande d'énergie prévue dans les prochaines décennies si le cours des choses reste inchangé.

Une maîtrise de la croissance de la demande énergétique est donc essentielle, tout comme la recherche d'une moindre dépendance à l'égard des approvisionnements extérieurs et un accès équitable pour les populations nombreuses du Sud et de l'Est de la Méditerranée qui manquent encore de services énergétiques suffisants.

II. Défis

1. Établir un cadre politique énergétique régional durable reposant sur le principe de précaution, la sécurité et la diversification des approvisionnements, un développement significatif des sources d'énergie renouvelables et de l'efficacité

énergétique, la protection de l'environnement, et la satisfaction des besoins en développement économique et social.

2. Améliorer l'efficacité d'utilisation de l'énergie.
3. Promouvoir le recours aux énergies renouvelables.
4. Favoriser l'accès à l'énergie des groupes à faible revenu et pour lesquels cet accès fait défaut ou est limité aujourd'hui.
5. Diffuser et promouvoir les pratiques traditionnelles d'économies d'énergie et les adapter à l'architecture bioclimatique moderne et à d'autres applications.

III Objectifs et moyens

Objectif 1: Établir un cadre politique énergétique régional durable.

Aux termes de la Déclaration finale de la 2^{ème} Conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'environnement (Athènes, juillet 2002), la SMDD devrait devenir la stratégie de développement durable du partenariat euro-méditerranéen. Les recommandations ont été officiellement approuvées par la réunion Barcelone VII (décembre 2003) des Ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères à Naples, dans les conclusions du Président.

La composante "énergie" de la SMDD doit faciliter des synergies et une harmonisation optimales des activités qui seront menées par la suite au niveau régional/national avec le plan énergétique euro-méditerranéen (adopté en mai 2003) et les mesures d'accompagnement adoptées par les Ministres de l'énergie du PEM (décembre 2003), en sorte que les activités réalisées en application de la composante et du plan puissent aboutir au lancement d'une politique énergétique durable dans la région.

La composante "énergie" de la SMDD devrait aussi refléter les engagements pris à la Conférence internationale sur les énergies renouvelables (Bonn 2004) et en faciliter le respect.

Objectif 2: Améliorer l'efficacité d'utilisation de l'énergie

Il est capital d'obtenir des gains très substantiels d'efficacité énergétique qui pourraient atteindre au moins 20% de la demande totale prévue à l'horizon 2025, ce qui impliquerait, entre autres, un développement important et l'application de stratégies de gestion de la demande/utilisation rationnelle de l'énergie.

Pour les consommateurs, la gestion de la demande devrait comporter des mesures d'incitation visant à modifier leurs niveaux et modes de consommation d'électricité, grâce notamment à des programmes d'efficacité énergétique, à des programmes de réduction des charges de pointe et à la souplesse de modulation des charges.

Compte tenu de l'importance du dessalement dans la région et du recours toujours croissant à l'énergie, l'on pourrait également envisager d'inclure des mesures destinées à augmenter l'efficacité énergétique des procédés de dessalement, des initiatives de conservation et d'efficacité de l'eau qui réduisent la demande en eau.

Des politiques ambitieuses d'efficacité énergétique dans l'ensemble de la Méditerranée pourraient permettre d'économiser en moyenne quelque 18 milliards d'euros par an d'ici à 2025, limitant ainsi les impacts sur l'environnement occasionnés par la création d'infrastructures supplémentaires d'approvisionnement et freinant la croissance de la dépendance énergétique de la région.

2.a. dans le secteur du bâtiment

Selon les projections effectuées pour la région sur les 20 prochaines années, la population urbaine devrait s'accroître de 100 millions d'habitants, spécialement dans le Sud et l'Est, générant une activité considérable dans le secteur de la construction à usage d'habitation et commercial. Des économies très substantielles pourraient être réalisées grâce aux mesures suivantes:

- meilleure isolation des bâtiments en généralisant des normes simples à cet effet;
- utilisation de procédés classiques de l'architecture traditionnelle méditerranéenne afin de modérer les températures intérieures de tous les types de bâtiment, en renonçant à l'architecture "moderne" qui fait un usage excessif du verre;
- recours aux techniques les plus récentes de construction "solaire passive" (architecture bioclimatique) déjà appliquées avec succès dans d'autres parties du monde;
- généralisation de normes de consommation basses pour les appareils électroménagers, l'éclairage, la climatisation et le chauffage, le matériel de bureau et les ascenseurs;
- il devrait être tiré pleinement parti des enseignements et résultats du projet MEDA MED-ENEC d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment.

2.b. dans le secteur industriel

Les mesures comprendraient:

- mesures législatives et économiques visant à inciter l'industrie à réduire sa consommation d'énergie et à adopter des pratiques énergétiques efficaces et des mesures de conservation de l'énergie;
- diffusion de l'information;
- accords volontaires avec l'industrie pour qu'elle augmente son efficacité énergétique;
- promotion de l'adoption par l'industrie de systèmes de gestion environnementale;
- application d'études d'impact de l'énergie dans le cadre des études d'impact sur l'environnement de grands projets au stade de la planification;
- incitation à l'adoption de procédés de production plus propres, qui économisent de l'énergie et sont rentables à échéance assez brève, en tirant pleinement profit de techniques mises au point par le CAR/PP et d'autres centres de recherche, et disponibles auprès de pays de l'UE.

2.c. dans le secteur de la production d'énergie

- améliorer les rendements en énergie des unités de production existantes;
- diversifier les systèmes, par exemple en développant la cogénération, et les systèmes décentralisés à petite échelle, en particulier pour les zones rurales;
- améliorer l'efficacité des réseaux de transmission de l'électricité en améliorant la gestion des pertes en ligne et en développant les interconnexions quand ces dernières présentent un intérêt en termes de coûts-avantages;
- utiliser des dispositifs photovoltaïques pour répondre à la demande en période de pointe, en particulier pour la climatisation au cours de la saison estivale, de bâtiments importants (administration, hôtels, installations touristiques, etc.);
- utiliser des dispositifs photovoltaïques pour l'éclairage des voies urbaines et des cabines téléphoniques.

2.d. dans le secteur des transports

- encourager l'utilisation des transports en commun, et de la bicyclette le cas échéant;
- généraliser l'utilisation de "carburants propres" dans les transports en commun;
- évaluer soigneusement les options "route" ou "rail/tramway" en termes d'impact sur l'environnement, coûts de carburant, y compris, s'il y a lieu, les coûts d'importation afférents ainsi que le rapport coûts-avantage global financier, économique et social;
- promouvoir une mobilité plus efficace des personnes, y compris par l'aménagement des zones piétonnières dans les villes, des parcs et allées de promenade, et par le covoiturage alterné;
- inculquer les mesures réglementaires concernant les limitations de vitesse et mettre en place des dispositions visant à les faire respecter (sensibilisation combinée avec des mesures coercitives);
- fournir aux propriétaires d'automobiles des incitations à l'acquisition de modèles à motorisation hybride ou électrique, et des dissuasions à l'acquisition de modèles peu efficaces au plan énergétique, comme les véhicules utilitaires sportifs (SUV);
- mettre à profit les meilleures pratiques pertinentes développées dans d'autres pays.

Objectif 3. Promouvoir de manière systématique les énergies renouvelables

Le déploiement des techniques d'énergie renouvelable offre de grandes possibilités: contribuer à l'accélération du développement socio-économique en assurant un approvisionnement en énergie économiquement viable, en encourageant la coopération régionale et en créant des réseaux internationaux; aider à améliorer les conditions de vie en ménageant un accès à l'énergie pour les collectivités rurales qui ne peuvent, pour des raisons économiques, être raccordées aux réseaux nationaux de transport d'énergie; accroître le niveau de l'emploi; contribuer en outre à réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la sécurité énergétique.

Un objectif régional concernant la part des énergies renouvelables dans l'ensemble des approvisionnements pourrait être fixé aux horizons 2010 et 2025, en gardant à l'esprit les objectifs de 10 à 12% en 2025 déjà fixés par certains pays du Sud de la Méditerranée, les possibilités visualisées dans le "Rapport sur l'environnement et le développement" du Plan Bleu, l'objectif de l'UE pour 2010, et les objectifs que l'UE devra fixer par la suite pour 2020.

Il conviendrait de tirer pleinement parti de tous les enseignements et résultats du projet MEDA intitulé "Applications de l'énergie thermique solaire dans le Bassin méditerranéen – ASTEMB)" qui a été récemment mené à bien.

Il faudrait aussi mettre totalement à profit l'expérience et les conclusions du projet MEDREP conduit par l'Italie (dans le but d'approvisionner, d'ici à 2010, 65 millions de consommateurs dans le Nord de la Méditerranée et 35 millions dans le Sud avec une énergie provenant de sources renouvelables).

Des mécanismes financiers innovants pour mobiliser des fonds publics et privés en vue du développement d'énergies renouvelables devraient être mis en place aux niveaux régional et national.

Les types de techniques à promouvoir comprennent:

- l'énergie éolienne, qui offre de grandes possibilités dans certaines régions en permettant un rendement compétitif;

- le recours à l'énergie éolienne/solaire pour le dessalement de l'eau de mer;
- les systèmes thermiques solaires et photovoltaïques, dont l'application est efficace dans les petites unités décentralisées;
- l'énergie solaire concentrée pour la génération d'électricité à grande échelle;
- la biomasse;
- l'énergie géothermique;
- les mini et micro-centrales hydro-électriques;
- la cogénération;
- la production d'énergie à partir de l'incinération de déchets;
- l'hydrogène est une perspective à plus long terme, mais l'écorégion devrait être étroitement associée à la recherche et aux applications dans ce domaine, y compris celles qui portent sur une possible production au moyen d'énergie solaire servant à décomposer l'eau en hydrogène et oxygène, et l'exportation des approvisionnements excédentaires vers l'Europe par pipeline (cf. le projet TREC).

Les techniques de génération d'énergie à partir des vagues et des variations de la température de la mer méritent d'être explorées à un niveau expérimental et pilote.

Objectif 4: Favoriser l'accès aux services énergétiques des groupes à faible revenu

Dix-huit millions de Méditerranéens n'ont toujours pas accès à l'électricité; sur la base des tendances actuelles, ce chiffre pourrait s'accroître de 100 millions d'ici à 2025. Le développement d'unités de production d'énergie décentralisées devrait constituer une solution au moins partielle à ce problème.

III. Obstacles à lever, moyens d'action

1. Obstacles

- manque de communication et de coopération entre les ministres et ministères de l'énergie et leurs homologues de l'environnement sur les priorités et les enjeux énergétiques;
- difficulté de faire supporter le coût réel de l'énergie par les usagers, à savoir d'internaliser toutes les externalités dans le prix à la consommation; ce prix doit intégrer le total des coûts de production et de distribution, les dépenses d'investissement – qui sont particulièrement élevées dans les grandes unités – ainsi que les coûts des impacts sur l'environnement;
- nécessité de procéder à des approvisionnements énergétiques à un prix inférieur au coût (autrement dit subventionné) pour les groupes à faible revenu;
- manque d'instruments financiers appropriés à long terme et/ou de ressources financières suffisantes pour des mesures visant à améliorer et isoler les bâtiments et logements existants et à acquérir des installations et du matériel permettant d'économiser de l'énergie;
- coûts de première installation et de production des énergies renouvelables souvent supérieurs à ceux des énergies fossiles (dont la production et l'utilisation sont fréquemment subventionnées, et dont le prix ne reflète pas les coûts économiques/environnementaux réels);
- impact sur l'environnement de certains types d'unités de production d'énergies renouvelables.

2. Moyens d'action

- un cadre politique énergétique régional/national durable reposant sur le principe de précaution, la protection de l'environnement, la sécurité des approvisionnements, l'évaluation critique des impacts énergétiques des projets/programmes proposés et la prestation de services énergétiques à tous les usagers au moindre coût et à l'efficacité maximale;
- une politique d'éducation et de sensibilisation aux questions liées à l'énergie, au coût réel de l'énergie et à la maîtrise de l'énergie: prise de conscience des industriels et des ménages, meilleure formation des spécialistes (architectes, énergéticiens);
- la pleine mise en œuvre du "mécanisme pour un développement propre" du Protocole de Kyoto qui pourrait contribuer tant au développement durable des pays en développement de la Méditerranée qu'au respect des obligations découlant du Protocole par les pays méditerranéens industrialisés;
- une politique de promotion des approches participatives dans les villes et agglomérations en vue d'établir et de diffuser des stratégies, programmes et plans d'action pour économiser l'énergie;
- une politique de tarification dynamique et modulée: les prix de l'énergie doivent être un élément clé permettant l'adoption de mesures d'efficacité énergétique et d'une tarification progressive, en fonction des quantités consommées, avec des tranches basses pour répondre aux besoins élémentaires des consommateurs à faible revenu;
- une amélioration des systèmes institutionnels (par ex., création ou intégration d'agences d'efficacité énergétique dans d'autres organismes et ministères pertinents) pourrait être un moyen approprié d'adresser des signaux forts pour encourager l'adoption de mesures d'efficacité énergétique et la promulgation de mesures juridiques (comme la passation de marchés publics favorisant des offres à efficacité énergétique);
- une politique d'appui financier aux énergies renouvelables, à l'achat d'énergie provenant de sources renouvelables, à la promotion d'une production décentralisée dans les zones rurales;
- la promotion de politiques de développement alignées sur les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto pour permettre à la fois de réduire l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux impacts prévus des changements climatiques; l'instauration et le suivi d'indicateurs tels que l'intensité énergétique (rapport consommation d'énergie/PIB).
- le développement de partenariats public-privé et public-public, en tenant compte des recommandations politiques du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002) et du Programme d'action international de la Conférence internationale de 2004 sur les énergies renouvelables;
- appui aux centres régionaux, tels que le Centre méditerranéen des énergies renouvelables (MEDREC), établi en Tunisie, pour la formation, la diffusion d'informations, la coordination et le développement de projets pilotes dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables afin de stimuler la pénétration des énergies renouvelable sur les marchés énergétiques de la région;
- l'instauration et le suivi d'indicateurs tels que celui d'intensité énergétique (rapport consommation d'énergie/PIB).

E. TRANSPORTS DURABLES

I. Constats et enjeux

La croissance démographique et le développement économique et social entraînent inévitablement des mouvements de personnes et de marchandises:

1. Transport routier

- si la croissance économique implique un transfert accru de marchandises, le défi consiste à optimiser celui-ci;
- le transport des personnes a deux origines: il est obligatoire pour le travail et volontaire à des fins de loisirs. Modérer le premier exige une stratégie interventionniste, et optimiser le second, qui est susceptible d'offrir à la région une source essentielle de revenus, est également possible;
- l'étalement des villes a créé au sein de celles-ci une congestion de la circulation qui réduit la fonctionnalité du système urbain et dégrade la qualité de l'air; .
- à l'avenir, les flux de transport pourront être maîtrisés par une politique d'aménagement portant notamment sur l'emplacement des unités industrielles, des centres commerciaux et des zones résidentielles, ainsi que par une approche intermodale et intégrée de la planification des transports;
- si la zone euro-méditerranéenne de libre-échange (ZEMLE) proposée dans le cadre du partenariat euromed est mise en œuvre, elle entraînera des impacts considérables sur les flux de transport, tant Nord-Sud que Sud-Sud.(des indicateurs de ces impacts devraient ressortir de l'étude d'impact sur la durabilité de la ZEMLE actuellement menée par l'Université de Manchester [Royaume-Uni] pour le compte de la Commission européenne);
- le CAR/Plan Bleu du PAM, dans son "Rapport sur l'environnement et le développement" à paraître prochainement, propose un scénario alternatif de transport régional au scénario de base du transport méditerranéen; ce scénario alternatif implique des technologies nouvelles, un développement et une planification industriels durables qui devraient sous-tendre la SMDD;
- une activité euro-méditerranéenne en matière de transport est développée dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen en associant directement 16 des 22 Parties contractantes et elle prévoit la mise en place d'un plan d'action régional.

2. Transport maritime

La mer Méditerranée est l'une des voies maritimes mondiales les plus fréquentées pour le trafic des navires-citernes, des navires marchands ainsi que des navires de croisière et autres navires de passagers. L'on considère que la pollution générée par les navires, qu'il s'agisse de déversements accidentels ou de rejets opérationnels illicites, fait courir des risques majeurs au milieu marin de la région, et cela en raison avant tout d'une mise en œuvre déficiente des conventions et protocoles internationaux, d'un respect insuffisant, par les administrations maritimes, de leurs obligations en tant qu'État du pavillon, État du port et État côtier, d'un manque d'installations de réception dans les ports, d'un contrôle médiocre du trafic maritime et d'une surveillance peu satisfaisante des rejets. Néanmoins, le transport maritime ne contribue que pour 6% au transport global de marchandises dans la région.

II. Défis-Objectifs

1. Transport routier

Objectif 1: Développer des solutions de remplacement à l'accroissement du transport par véhicules motorisés

Il s'agit de s'efforcer de découpler mobilité accrue et croissance du PIB (mais ce découplage ne peut s'appliquer complètement au transport de marchandises de base - aliments, etc.) par les mesures suivantes:

- développer le recours aux nouvelles technologies de l'information pour limiter les déplacements, comme le télétravail, la réalisation d'opérations administratives via Internet et le remplacement des voyages d'affaires par des téléconférences;
- encourager la marche et la bicyclette dans les villes et agglomérations;
- établir des plans de déplacements urbains, élaborer des systèmes de trafic, aménager des zones piétonnières et des pistes cyclables; mettre des moyens mécaniques publics, tels qu'ascenseurs et trottoirs roulants, à la disposition des piétons.

Objectif 2: Encourager la diversification de l'offre de transports et l'intermodalité

- pour les marchandises, privilégier dans toute la mesure du possible le transport ferroviaire et l'intermodalité rail-route-bateau;
- dans les villes et agglomérations, encourager les plates-formes de fret et de dégroupage;
- internaliser le coût des infrastructures utilisées pour le transport routier de marchandises;
- inciter la population à utiliser les transports en commun au lieu des voitures particulières, notamment dans les villes et agglomérations;
- développer les liaisons ferroviaires intervilles à grande vitesse;
- développer les lignes de train léger, métro et tramway dans les villes et agglomérations;
- développer les réseaux classiques de transports en commun;
- développer des pratiques respectueuses de l'environnement telles que le covoiturage, le bus à la demande et les taxis collectifs.

2. Transport maritime:

L'espace maritime de la Méditerranée est partagé par tous les pays de la région, et par conséquent ceux-ci doivent s'accorder sur des objectifs communs pour son utilisation durable. Il s'impose à cette fin:

- d'améliorer la sécurité en réduisant la pollution par les navires, et de concrétiser l'interdiction des rejets illicites par une promotion proactive et une adhésion aux instruments juridiques existants de l'OMI, à la Convention de Barcelone et à son Protocole "prévention et situations critiques" ainsi qu'aux programmes et instruments régionaux élaborés par le REMPEC;
- de développer le transport maritime, en particulier la navigation sur courtes distances et les liaisons par transbordeurs en remplacement du transport routier, voire du transport aérien;

- de veiller à ce que les préoccupations et les intérêts de la région soient pleinement pris en compte dans la stratégie marine de l'UE en préparation, grâce à la participation active des pays méditerranéens non membres de l'UE à son élaboration, ainsi qu'il est recommandé dans la Déclaration finale de la Treizième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone;
- engager des discussions avec l'UE sur le programme "Autoroutes de la mer" pour faire en sorte que les pays du Sud de la Méditerranée en retirent le maximum d'avantages et en réduisent au minimum les inconvénients.

Objectif 1: Améliorer la sécurité maritime pour réduire les risques et la pollution marine:

Le trafic maritime en Méditerranée, notamment de transit, est considérable, en raison notamment de la proportion élevée du trafic pétrolier mondial empruntant cette mer. La sécurité du trafic maritime commercial doit être renforcée afin de réduire la pollution opérationnelle et le risque de pollution accidentelle et ses conséquences pour le milieu marin et le littoral (l'objectif étant de diviser par cinq le volume des rejets polluants dans la mer à l'horizon 2025).

Objectif 2: Renforcer le transport maritime en tant que complément ou substitut durable au transport routier ou aérien

- la navigation sur courtes distances et le cabotage devraient pouvoir réduire le transport routier de marchandises dans les zones côtières qui sont déjà surchargées. La part du trafic maritime, égale à 6% du total des transports de marchandises dans la région, pourrait être au moins doublée;
- le développement du transport maritime de passagers, en particulier de navires à grande vitesse, pourrait contribuer à remplacer la desserte aérienne de nombreuses îles de la Méditerranée.

En réalisant ces deux objectifs, les États côtiers devraient prendre les précautions nécessaires pour éviter de transférer la pollution de la terre à la mer.

III. Obstacles à lever - Moyens d'action

1. Obstacles

- le transport maritime est influencé par le recours aux pavillons de complaisance, lesquels, bien que présentant une importance économique pour les pays, sont souvent tenus pour moins rigoureux dans l'application effective des normes maritimes internationales;
- la majeure partie de la flotte marchande régionale comprend des navires anciens et les contrôles techniques sont insuffisants;
- bien qu'on assiste à un développement continu du droit maritime international, l'un des grands principes sur lesquels il repose demeure la liberté de circulation en haute mer;
- le transport multimodal de marchandises est d'une mise en place complexe et coûteuse;
- le coût des infrastructures ferroviaires est très élevé;
- les citoyens méditerranéens sont encore peu sensibilisés au coût réel, en termes financiers et humains, de leurs propres déplacements, et il est difficile d'internaliser le coût des infrastructures qu'ils utilisent;
- les collectivités locales manquent de la compétence et de la volonté politiques ainsi que des moyens financiers pour mettre en œuvre des politiques régissant les déplacements;

- la voiture particulière est perçue comme un facteur de liberté et est un moyen de transport extrêmement souple, "compétitif" par comparaison avec les transports en commun qui sont souvent insuffisamment attractifs en termes de vitesse et de confort;
- les moyens de déplacement "respectueux de l'environnement" sont d'un fonctionnement onéreux; les véhicules "propres" sont d'un achat et d'un entretien plus chers que les véhicules classiques;
- les nouvelles technologies de l'information ne sont pas encore suffisamment disponibles dans certains pays.

2. Moyens d'action

Dans le transport routier

- choix politiques forts: réduire le développement et l'utilisation des infrastructures routières au profit du rail;
- promouvoir des plans de mobilité urbaine que les municipalités des villes grandes et moyennes doivent établir en coordination avec les autorités nationales;
- sensibiliser la population aux coûts modiques de ses déplacements quotidiens; dans certains cas, il peut être meilleur marché d'utiliser les transports en commun et dans d'autres plus commode d'utiliser la voiture;
- financements croisés au moyen de ressources tirées du trafic routier et en développant les investissements des concessions au privé;
- amélioration de la sécurité des réseaux routiers afin de diminuer les accidents;
- mieux éduquer sur les coûts humains des accidents et les conséquences sanitaires de la pollution résultant du trafic routier; sensibilisation et formation accrues aux questions du transport, y compris à l'école;
- mieux former les responsables locaux; faire bénéficier les collectivités locales d'aides de l'État pour la réalisation d'ouvrages de transport durables;
- instaurer des mesures réglementaires strictes pour l'application des limitations de vitesse avec des contrôles efficaces et de lourdes sanctions en cas d'infraction;
- recourir à des outils de tarification et de fiscalité – stationnements payants dans les villes et agglomérations
 - modulation des péages autoroutiers au coût marginal (heures de pointe);
 - péages pour les villes congestionnées;
 - taxes sur les carburants;
 - taxes sur les véhicules en fonction du tonnage;
 - aide financière à l'achat de véhicules propres;
 - subventionnement de l'utilisation des transports en commun.

Dans le transport maritime

- veiller à une application plus effective des instruments juridiques internationaux en vigueur, et notamment au respect strict par tous les pays méditerranéens des obligations de la Convention MARPOL 73/78;
- renforcer le respect des normes maritimes internationales en vue d'éliminer progressivement de la région les navires exploités au-dessous des normes;
- généraliser les aires de protection écologiques permettant aux États côtiers d'intervenir au delà des limites de leurs eaux territoriales respectives;
- renforcer les régimes juridiques nationaux en vue de faciliter les poursuites à l'encontre des contrevenants aux réglementations internationales de protection du milieu marin;
- doter les ports de la région d'installations de réception et de traitement pour les déchets générés par les navires;

- établir des lieux de refuge pour les navires en détresse;
- Mettre en place un contrôle du trafic maritime dans la région grâce à l'utilisation de Systèmes d'identification automatique des navires (AIS), de Systèmes de contrôle de trafic maritime (VTS) et de systèmes de notification obligatoires dans les zones de la mer Méditerranée exposées à des risques élevés de pollution accidentelle et opérationnelle, notamment les détroits;
- élaborer des plans régionaux et sous-régionaux de lutte contre la pollution accidentelle;
- associer les autorités locales, les ONG et les populations du littoral, en général, aux systèmes nationaux de préparation à la lutte et de lutte et aux plans d'urgence contre la pollution accidentelle par les navires.

F. POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE – CHANGEMENT CLIMATIQUE

I. Enjeux

Les deux phénomènes sont, dans une large mesure, la conséquence de l'accroissement de la demande en énergie et en transports. À ce stade du processus préparatoire de la SMDD, il a été jugé préférable de les traiter séparément.

Les pays du Nord et du Sud ne sont pas du tout sur la même longueur d'onde à propos de ces questions. Les pays du Nord sont bien conscients de la situation, ils disposent d'éléments d'évaluation précis et ont pris de nombreuses mesures qui ont déjà permis une atténuation des émissions responsables de pollution atmosphérique. Il n'en va pas de même pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Or, la pollution atmosphérique a des effets considérables sur la santé humaine avec des coûts économiques et sociaux qui constituent un frein au développement.

Le changement climatique semble désormais irréversible et les inquiétudes croissantes des scientifiques, lesquels estiment que qu'il a lieu beaucoup plus rapidement qu'on ne le prévoyait voici quelques années, se répercutent au plus haut niveau politique (par ex. dans les pays méditerranéens membres de l'UE et les autres). Le Protocole de Kyoto a été ratifié par les États membres de l'UE, qui appliquent ses dispositions en attendant qu'il entre en vigueur; mais il ne saurait à lui seul inverser une tendance qui concerne toutes les parties de l'écorégion et appelle des stratégies d'adaptation optimale et de réduction des impacts.

On est fondé à penser que les impacts du changement climatique dans la région méditerranéenne seront sévères. Les températures estivales records de ces dernières années, la diminution ou l'extrême irrégularité des pluies, pourraient indiquer que ces impacts ont déjà commencé à se manifester. La région peut s'attendre à des températures plus élevées, à des chutes de pluies moins ou peut-être plus concentrées (orages violents), à une teneur moindre du sol en humidité, à une plus forte évapotranspiration, à une perte de zones humides, au déclin ou à l'extinction de nombreuses espèces endémiques de flore et de faune, y compris un dépérissement des forêts, à une extension de la désertification et de l'érosion, à une hausse du niveau de la mer entraînant une submersion de côtes et une invasion d'eau salée dans les nappes phréatiques du littoral, à un déclin des stocks de poisson dû à la hausse des températures de la mer et aux modifications de la teneur en oxygène de l'eau de mer.

La Deuxième conférence des Ministres euro-méditerranéens de l'environnement (Athènes, 2002) a considéré dans sa déclaration finale "que le dialogue entre les 27 Partenaires sur la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole Kyoto serait utile. Il pourrait porter sur les besoins en renforcement des capacités et les priorités des pays méditerranéens et comporter un échange de vues sur le Mécanisme de développement propre prévu par le Protocole de Kyoto, qui devrait servir de vecteur au transfert de technologies écologiquement rationnelles dans la région méditerranéenne. Un tel dialogue pourrait aussi avoir lieu lors de réunions régionales ad hoc et dans le contexte des accords d'association..

Des efforts sont d'ores et déjà faits au sein du partenariat euromed pour intégrer les considérations climatiques à l'application des accords d'association. Le programme SMAP euromed est également centré sur un certain nombre de thèmes liés aux impacts du changement climatique.

La SMDD devrait devenir un point de convergence potentialisateur pour l'harmonisation et la complémentarité de diverses initiatives en cours relatives à la région.

II. Objectifs

Objectif 1: Améliorer la qualité de l'air dans les villes des pays du Sud et de l'Est

- favoriser la mise en place de réseaux de mesure de la pollution atmosphérique dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée;
- généraliser dans ces pays les études épidémiologiques établissant la corrélation entre santé et pollution de l'air de manière à aider à la prise de décision dans le domaine de la lutte antipollution;
- promouvoir des diagnostics et stratégies concernant la qualité de l'air dans les grandes agglomérations urbaines.

Objectif 2: Généraliser l'application des législations sur la réduction de la pollution atmosphérique

- favoriser la coopération entre pays du Sud et pays du Nord disposant d'instruments juridiques efficaces qui ont donné des résultats satisfaisants (par exemple: directives de la Commission européenne, Convention sur la pollution transfrontière à longue distance et son Protocole "LRTAP");
- adapter et appliquer ces normes juridiques dans les pays du Sud et de l'Est; ces normes doivent concerner aussi bien les installations fixes telles que les unités industrielles/commerciales que les véhicules de transport;
- tirer le meilleur parti possible des technologies propres élaborées par le CAR/PP, d'autres centres compétents, et/ou disponibles auprès des pays de l'UE, en instaurant un processus systématique et efficace de transfert de technologies;
- réaliser des études d'impact sur l'environnement pour des projets importants afin de déterminer quelles sont les technologies les moins polluantes à utiliser.

Objectif 3: Généraliser l'accès du public aux informations relatives à l'environnement

- mettre en place des instruments techniques et juridiques qui facilitent l'accès du public aux informations en tant que droit reconnu par tous les décideurs.

Objectif 4: Réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre résultant d'une mauvaise élimination des déchets dans les zones rurales et urbaines

- améliorer l'élimination des déchets urbains, à la fois par des campagnes de "réduction/réutilisation/recyclage" et par l'application des techniques les plus récentes d'élimination des déchets. Il conviendra de prêter aussi attention aux déchets de l'élevage.

Objectif 5: Développer la coopération en recourant au dispositif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aux mécanismes régionaux

- bien que tous les pays méditerranéens aient ratifié la Convention-cadre sur les changements climatiques, dix d'entre eux* n'ont pas encore ratifié le Protocole de Kyoto. Comme ce Protocole va entrer en vigueur au début de 2005, le Bureau des Parties contractantes devrait inviter ces pays à le ratifier, si possible avant l'adoption de la SMDD, et à informer le Secrétariat du PAM lorsque les procédures de ratification auront été engagées et achevées.*

* Algérie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie-et-Monténégro, Syrie, Monaco, Égypte, Liban et Libye.

- conformément à la recommandation de la Deuxième conférence des Ministres euro-méditerranéens de l'environnement, un dialogue régional portant sur la mise en œuvre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto devrait être organisé. Une fois amorcé, ce dialogue pourrait: a) aborder les besoins en renforcement des capacités et les priorités des pays méditerranéens; b) centraliser les informations sur les stratégies nationales en matière de changement climatique; c) adresser des recommandations aux organismes/programmes régionaux s'occupant d'énergie, d'agriculture et de transports; d) comporter un échange de vues sur le Mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto et appelé à devenir un vecteur pour le transfert de technologies écologiquement rationnelles dans la région méditerranéenne;
- les pays méditerranéens devraient activement appuyer la négociation de réductions très fortes et rapides d'émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble du monde en vue de parvenir à une stabilisation des émissions à un niveau considéré sans danger. Ils peuvent également envisager de procéder à de nouvelles réductions d'émissions d'ici une date butoir telle que 2025, en fonction de leurs conditions nationales et au delà de tous les engagements pris au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto.

Objectif 6: Engager dans le cadre de la CMDDD une réflexion active, avec l'appui du Secrétariat du PAM, sur la question de l'adaptation au changement climatique

- établir des lignes directrices sur l'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes et prises dans le cadre du Plan d'application de Johannesburg, du programme sur le changement climatique de l'UE, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto et des initiatives régionales récentes, telles que le programme MEDREP et le Centre MEDREC;
- prêter une attention toute spéciale aux stratégies d'adaptation au changement climatique pour la gestion du littoral, la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins versants, la gestion des forêts, la conception d'aires protégées, en intégrant les considérations relatives au changement climatique à l'objectif visant à accroître la résilience des écosystèmes et à maintenir les fonctions écologiques;
- organiser un dialogue régional sur les questions et stratégies concernant le changement climatique, tel que proposé ci-dessus;
- intégrer les considérations concernant les impacts du changement climatique ainsi que la conception de stratégies d'adaptation, s'il y a lieu, dans les travaux de tous les CAR, des programmes du PAM et dans la mise en œuvre de la SMDD.

III. Obstacles à lever – Moyens d'action

1. Obstacles

- prise de conscience insuffisante des questions de la pollution atmosphérique et du changement climatique, en particulier de la nécessité de stratégies d'adaptation au changement climatique en ce qui concerne l'aménagement de l'espace, la planification des ressources naturelles, les agences et organes de gestion pour les aires protégées;
- les connaissances limitées touchant les impacts du changement climatique sur les processus écologiques et les facteurs aggravant ou réduisant ces impacts;

- l'absence d'une information transparente dans certains pays au sujet des sources de pollution;
- la modicité des ressources financières disponibles pour appliquer les procédures de surveillance;
- le manque de volonté politique de s'attaquer à ces problèmes qui peuvent être tenus pour des priorités dans certaines régions en développement.

2. Moyens d'action

- faire de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation au changement climatique une priorité pour les institutions et organes de gestion chargés de l'aménagement du territoire, de la gestion des ressources naturelles, de la planification du littoral, de la gestion des bassins versants, de la conception, création et gestion d'aires protégées;
- évaluer les recherches existantes et, si nécessaire, promouvoir de nouvelles recherches concernant les impacts du changement climatique sur les écosystèmes et les processus écologiques en Méditerranée et sur la gestion de l'adaptation;
- mettre en place des observatoires de la pollution atmosphérique dans les pays et les grandes agglomérations qui n'en disposent pas, diffuser de façon transparente les résultats de mesures réalisées (presse écrite, radio et télévision);
- promouvoir et mettre en œuvre des plans sur la qualité de l'air dans les villes, établis par les municipalités en coordination avec les autorités nationales; créer des observatoires de la pollution atmosphérique dans les villes;
- associer activement les universités au processus de lutte contre la pollution, inclure dans les programmes universitaires des sujets relatifs aux émissions et aux mesures de prévention de la pollution atmosphérique (niveau maîtrise);
- réaliser des études épidémiologiques pour aider à la prise de décision dans le domaine de la réduction et de la maîtrise de la pollution;
- appliquer effectivement le principe "pollueur-payeur";
- interdire les véhicules polluants et/ou encourager leur remplacement;
- interdire les carburants à forte teneur en polluants (plomb, soufre) et encourager l'utilisation de carburants "verts" ou plus propres (gpl ou diester);
- informer les exploitants agricoles sur les moyens de réduire la pollution générée par leurs activités;
- limiter l'augmentation de la quantité de déchets à traiter, tout spécialement des déchets domestiques, en améliorant l'information et en promouvant le tri sélectif et le recyclage;
- développer une solidarité régionale dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, en mettant en place des mécanismes de coopération dans le domaine du renforcement des capacités et en créant des synergies;
- promouvoir la coopération sur la base de l'exécution de projets de "mécanisme pour un développement propre";
- prendre des mesures pour promouvoir le reboisement et accroître les peuplements d'arbres dans les agglomérations urbaines.

G. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES ET MARINES

I. Constats et enjeux:

Les populations humaines, avec leurs activités et leurs établissements, occupent de plus en plus l'espace littoral du pourtour de la Méditerranée, aggravant le phénomène de "littoralisation". L'évolution démographique et les processus socio-économiques qui prédominent actuellement devraient intensifier ce phénomène. Le littoral devient ainsi un espace fortement convoité, sollicité pour de nombreuses activités, et, de ce fait, il devient souvent un lieu de concurrence et de rivalité.

Par ailleurs, la pression des activités humaines et l'artificialisation du territoire côtier due à la construction d'infrastructures, aux travaux de drainage des zones marécageuses et d'irrigation, à l'agriculture intensive et au développement industriel (raffineries de pétrole, complexes pétrochimiques, cimenteries, activités sidérurgiques) de même que le tourisme, par trop axé sur le balnéaire, compromettent le maintien ou la restauration de l'intégrité des écosystèmes. Par contre, non loin de la côte, les arrière-pays sont souvent en crise et laissés à l'abandon.

Dans le domaine maritime du littoral, les récents processus de développement sont devenus aussi intensifs que dans le domaine terrestre: multiplication des activités piscicoles, utilisation étendue, à des fins récréatives, de parties qui étaient souvent jusque là intactes de toute pollution, utilisation du fond de mer pour la pose de canalisations, extraction de minerais, navigation, pêche, etc., créent un nouveau "front" littoral aux conséquences potentiellement aussi dangereuses que de l'autre côté du linéaire côtier.

Il s'ensuit qu'il y a urgence à recourir à une gestion intégrée des zones côtières comportant une planification soignée de l'utilisation des sols sensibles aux demandes socio-économiques, notamment quand on estime, sur la base des tendances actuelles, que plus de la moitié du littoral méditerranéen sera bâtie en 2025 et, de ce fait, difficile à gérer; l'anticipation est ainsi d'autant plus importante qu'elle insiste sur les atouts de cet espace et tend à les valoriser.

Dans la plupart des pays méditerranéens, la planification de l'occupation des sols n'a pas fait l'objet d'une application systématique et les nombreuses tentatives effectuées dans ce domaine n'ont pas toujours été couronnées de succès. Or, il est absolument capital de rationaliser les utilisations du sol et de la mer pour éviter la dégradation du patrimoine physique, biologique et culturel de cette écorégion magnifique mais fragile. De plus, une intégration réussie de la planification de l'espace terrestre et maritime est tenue pour l'un des éléments déterminants d'une gestion efficace du littoral.

En dépit des protocoles de coopération existants, visant à limiter la pollution du littoral, à préserver la diversité biologique et à élaborer des projets d'aménagement côtier, les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes. Suite à des demandes croissantes, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont décidé, à leur réunion de Catane en 2003, que le PAM devrait s'atteler à l'élaboration d'un protocole-cadre sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée, en tenant pleinement compte des initiatives et engagements précédents, parallèles et afférents, et en particulier de la recommandation de l'UE sur la GIZC. La prise en compte régionale de cette question devrait conférer une impulsion à une action concrète et conjointe en faveur du développement durable en Méditerranée.

L'UE prépare actuellement une stratégie marine et elle a invité les Parties contractantes à participer à son élaboration, conformément à la Déclaration de Catane adoptée par la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes (2003). Une fois qu'elle sera opérationnelle, cette stratégie devrait servir d'assise essentielle à l'action régionale.

La SMDD vise à:

- mettre en œuvre efficacement: les recommandations des conventions des Nations Unies et des conventions méditerranéennes, ainsi que des programmes stratégiques tels que le PAS MED et le PAS BIO, conformément aux dispositions du Protocole de la Convention de Barcelone relatif à la pollution provenant de sources et activités situées à terre et du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique; la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, et en particulier les engagements figurant dans son programme de travail sur les aires protégées (approuvé par la 7^{ème} Conférence des Parties contractantes - CoP-7 – de la CDB);
- mobiliser les ressources financières pour lutter contre la pollution dans les zones marines et côtières;
- finaliser un cadre juridique régional pour la gestion intégrée des zones marines et côtières et fixer des objectifs et des moyens d'action pour assurer son application efficace;.
- mettre en place des réseaux représentatifs et écologiquement viables d'aires protégées comme moyen d'action essentiel à la protection des zones marines et côtières et des paysages naturels dans le cadre des dispositions adoptées pour l'aménagement du territoire;
- instaurer des outils spécifiques pour la gestion des zones côtières, basés sur l'intégration, la participation et la collaboration efficace et coordonnée des acteurs concernés;
- prévenir les impacts des grandes menaces pesant sur les aires protégées, et le réduire s'ils se manifestent; .

Les Parties contractantes peuvent s'engager sur des stratégies différenciées en fonction de leurs spécificités; cependant, des efforts considérables devraient être consentis pour faire en sorte qu'un minimum de règles communes soient convenues et appliquées au niveau régional/méditerranéen en vue de contribuer à la SMDD.

La formation et le renforcement des capacités des acteurs concernés sont des outils utiles pour obtenir l'efficacité et la durabilité du processus de gestion et conservation intégrées du littoral. Il faut par ailleurs intégrer les dimensions "éducation" et "communication" pour parvenir à associer comme il convient le grand public, et notamment les jeunes.

II. Défis:

- 1- le littoral concentre dans un espace restreint de plus en plus de résidents, de villes, d'activités, d'aménagements et d'infrastructures, et il constitue donc un secteur clé pour le développement de la région méditerranéenne. Il est un lieu de compétition entre de multiples secteurs, avec le risque que ce développement ne courre à l'échec en raison précisément de cette complexité. Dans le même temps, il est capital de conserver ce dynamisme économique de la frange littorale et de fonder sur lui le développement des territoires attenants; il s'impose donc de réguler et de gérer avec efficacité cette concentration, afin d'en limiter les impacts négatifs;
- 2- la faiblesse du développement économique, en particulier dans le Sud-Est de la région, constitue un handicap majeur qui doit être résorbé grâce aux efforts menés pour éradiquer la pauvreté, développer les ressources humaines et transférer les capitaux et technologies requis;

- 3- le littoral méditerranéen représente un atout majeur du développement et il a un rôle socio-économique important pour les activités de loisirs et de détente, en particulier dans le secteur du tourisme. Le défi est de ne pas dissiper ce capital énorme.
- 4- le littoral méditerranéen représente un patrimoine culturel, qui s'est lentement édifié autour de pratiques sociales, d'échanges, de diverses autres transactions et de la mobilité des populations. Le défi est de perpétuer cette tradition d'échange et de l'élargir en une coopération plus poussée en faveur de la prospérité, de la compréhension mutuelle et de la paix;
- 5- la côte et la mer sont fondamentales pour la sécurité alimentaire des populations de la région méditerranéenne, pour la durabilité du développement et pour la qualité de la vie. Ces milieux sont d'une importance inestimable pour les cycles biologiques et pour la reproduction des espèces et la diversité biologique; le défi est conserver à la région méditerranéenne son rôle des plus utiles comme site de préservation de la diversité biologique au niveau régional et mondial;
- 6- La surconcentration des activités est source de nuisances et d'effets néfastes sur les ressources naturelles, sur la qualité de l'environnement et, en fin de compte, sur la qualité de la vie. Elle accroît aussi la vulnérabilité aux risques naturels; le littoral est un milieu fragile affecté par les changements globaux, en particulier par le réchauffement climatique de la planète qui menace l'existence même des petites îles, le devenir des plages et des zones humides et, par là, le tourisme balnéaire et l'équilibre des écosystèmes. Certains des changements peuvent être profonds, voire irréversibles. Le défi est de les atténuer dans toute la mesure du possible et de développer parallèlement des mécanismes d'adaptation;
- 7- le transport de combustibles fossiles et de substances dangereuses confère à la Méditerranée une dimension géostratégique mais représente aussi une menace permanente pour le milieu marin et le littoral de cette mer semi-fermée;
- 8- les plans de GIZC sont des outils importants et, pour être efficaces, ils doivent intégrer des approches participatives et encourager les initiatives locales; cependant, il arrive souvent que les plans de gestion du littoral, qui sont des outils intéressants au stade du diagnostic, ne soient pas opérationnels au stade de la mise en œuvre et que, quand les acteurs concernés sont appelés à assumer leurs responsabilités avec ceux qui exécutent un projet, des conflits d'intérêt surgissent. Quand des décisions difficiles sont à prendre, un arbitrage financier est indispensable. Le défi est de concevoir, adopter et utiliser les instruments appropriés qui rendront efficace la mise en œuvre des plans de GIZC et seront bénéfique pour les populations locales du littoral.

III. Objectifs et moyens:

A- Tirer parti des possibilités de développement qui se présentent dans la zone côtière, mais limiter la littoralisation et la concentration excessive de populations, d'établissements, d'activités et d'installations dans ladite zone

1- faire des choix de développement à travers des politiques sectorielles qui garantissent la croissance mais permettent de réduire les impacts négatifs des projets, leur nombre et leur étendue, par exemple:

- en optant pour le rail et les transports en commun afin de réduire l'impact du trafic et des infrastructures routières, et des transferts en direction et en provenance des aéroports dans la zone côtière;
- en optant pour l'utilisation rationnelle de l'énergie pour réduire le nombre de raffineries et de centrales électriques le long du littoral;

- en optant pour une gestion des déchets basée sur le tri/réutilisation/recyclage, pour limiter le volume et le nombre de décharges sur le littoral;
- en optant pour un type d'aménagement urbain qui préserve les aquifères périurbains existants par la maîtrise des impacts de l'étalement urbain sur leur fonctionnement;

2-réglementer la construction dans les établissements des zones côtières, en élaborant des plans de gestion intégrée du littoral et en rendant obligatoires les études d'impact sur l'environnement pour les grands projets, ainsi qu'en adoptant des règles d'urbanisme contraignantes partout où le littoral présente un intérêt écologique ou esthétique particulier;

3-promouvoir une politique d'aménagement au plan local et régional en vue de réduire la fracture littoral/arrière-pays et opter pour des politiques d'aménagement de ce dernier basées sur le renforcement des structures agricoles, tout en encourageant le développement de centres urbains de petite et moyenne taille dotés des équipements nécessaires pour dissuader la population d'émigrer vers la zone côtière;

4-mettre en place un réseau représentatif d'aires protégées à fonction écologique assurant la conservation de tous les principaux types d'habitats, paysages et espèces..

Moyens:

- veiller à la cohérence de la politique littorale avec les politiques sectorielles: ainsi, toutes les politiques sectorielles seront orientées vers la réalisation du développement durable, ce qui aura un effet direct et indirect en réduisant la surconcentration côtière (économies d'énergie, bonne gestion de l'eau, des transports, etc.) et se soldera, en fin de compte, par la réduction de la taille et du nombre des établissements côtiers;.
- constituer des commissions/comités interministériels et interorganisations chargés de la coordination entre les administrations afin d'éviter des chevauchements et conflits d'attributions;.
- mettre en place des institutions spécifiques chargées, s'il y a lieu, de la gestion du littoral, comme c'est le cas dans certains pays, afin de rendre la politique plus opérante;.
- introduire la planification intégrée, les études d'impact – y compris l'évaluation environnementale stratégique -, et la réglementation d'urbanisme. L'objectif est plutôt de trouver des leviers pour limiter la concentration excessive le long du littoral et de promouvoir des stratégies territoriales appuyées par des acteurs à même d'assumer la responsabilité de leurs actions et de s'approprier les choix de planification;
- adopter et promouvoir l'approche intégrée de la gestion du littoral, en assumant simultanément des priorités bien définies pour éviter la confusion d'objectifs et réduire au minimum les conflits d'intérêts;
- présenter aux décideurs des objectifs d'aménagements mesurés en mettant l'accent sur la valeur ajoutée des activités préconisées;
- promouvoir la limitation des constructions dans les zones encore non occupées et dans les réseaux d'aires protégées, à travers des politiques préventives;
- instaurer une planification appropriée, un cadre financier réglementaire ainsi que des procédures d'arbitrage efficaces pour faciliter les initiatives municipales et autres le long du littoral;.

B- Assister les pays et les acteurs locaux du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans la mise en place de processus visant le développement durable de leurs régions côtières et marines

- fournir un cadre de partage des avantages résultant des initiatives prises dans les pays méditerranéens et l'UE, en particulier dans le contexte de Convention de Barcelone, du partenariat euro-méditerranéen et du programme CARDS de l'UE pour les pays de l'Adriatique;
- mener les actions nécessaires pour élaborer, adopter, signer et ratifier le protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée;
- développer la coopération au niveau régional et entre les organismes sous-régionaux et locaux en charge des régions marines et côtières; le niveau régional permet de donner une impulsion; il faudrait envisager un protocole-cadre "littoral" pour la Méditerranée;
- favoriser des plans visant à réduire la pauvreté;
- promouvoir la formation et le renforcement des capacités;
- mobiliser le financement pour des territoires spécifiques;
- appuyer une coopération étroite entre acteurs locaux en favorisant la mise en place de réseaux internationaux autour de ces projets et élaborer collectivement une vision du développement durable du territoire qui prenne en compte la diversité des intérêts et des approches.

Moyens:

- tirer le meilleur parti des instruments financiers et programmes de l'UE, comme MEDA (en particulier le programme SMAP) et CARDS;
- promouvoir les partenariats pour la conception et l'exécution de programmes prioritaires pour l'environnement, par ex. SMAP (Programme d'actions à court et moyen terme);
- optimiser le Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP);
- faciliter la circulation des personnes et des idées;
- réhabiliter et revaloriser le patrimoine culturel méditerranéen et inciter les jeunes à se familiariser avec lui;
- concevoir une stratégie pour la paix et la sécurité en Méditerranée;
- appuyer le travail des réseaux intervilles ainsi que d'autres réseaux et formules de coopération dans ce domaine.

C- Conserver la biodiversité marine et côtière

- mettre à exécution des accords et protocoles sous-régionaux, régionaux et internationaux signés et déjà ratifiés pour la protection et le développement des régions marines et côtières ainsi que pour la conservation de leur biodiversité;
- accélérer l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique;
- faciliter l'exécution du programme PAS BIO, qui peut offrir à la région méditerranéenne une stratégie intégrée énonçant les mesures à prendre aux niveaux national et régional pour s'attaquer à la complexité et à l'ampleur des pressions et menaces qui s'exercent sur la biodiversité marine et côtière;
- mieux contrôler et limiter, d'ici à 2006, l'introduction et la propagation des espèces allogènes;
- réglementer les activités récréatives;
- actualiser, d'ici à 2008, les évaluations de l'impact potentiel des menaces sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée;
- développer la recherche pour enrichir les connaissances sur la biodiversité et en combler les lacunes;

- faciliter la mise en œuvre d'autres conventions comme la Convention de Ramsar ainsi que du programme de travail de la CBD sur les aires protégées prévoyant:
 - o de créer, d'ici à 2006, des aires protégées dans les espaces naturels vastes, intacts, relativement peu fragmentés ou tout à fait irremplaçables;
 - o traiter la question de la sous-représentation des écosystèmes aquatiques marins et intérieurs dans les réseaux nationaux et régionaux existants d'aires protégées, d'ici à 2006 pour le milieu terrestre, et à 2008 pour le milieu marin;
 - o faire en sorte que toutes les aires protégées bénéficient d'une gestion efficace d'ici à 2012;
 - o mettre en place un réseau méditerranéen représentatif d'aires protégées marines et côtières d'ici à 2012.

Moyens:

- accroître le taux de couverture des aires protégées dans la totalité des espaces marins et côtiers et assurer la conservation de divers espaces naturels inoccupés où les efforts déployés pour restaurer ou maintenir l'intégrité des écosystèmes devraient être appuyés;
- fixer des objectifs quant aux nouveaux segments du littoral à protéger en raison de leur valeur esthétique ou biologique;
- dans les secteurs sensibles, destinés à être protégés, promouvoir des approches multiples de la protection des écosystèmes et des fonctions écologiques, y compris des aires protégées, des zones halieutiques à prise interdite, des zones touristiques à faible impact, des zones minières d'accès interdit, ainsi que des approches basées sur l'appropriation des objectifs de conservation par les collectivités concernées en les associant aux processus et en optant pour des méthodes souples de conservation ou de gestion des ressources naturelles et des espaces avec des utilisations diversifiées en fonction de la valeur ou de la fragilité des espèces à protéger;
- renforcer les capacités de planification, création et gestion d'aires protégées marines et côtières;
- renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public;
- promouvoir une recherche scientifique et appliquée sur les questions encore peu explorées, et aider à réunir les financements nécessaires;
- protocoles normalisés de surveillance des impacts socio-économiques, des échanges mondiaux, des espèces en danger, de l'efficacité des aires protégées;
- protéger les paysages côtiers comme exemples de diversité culturelle et biologique.

D- Gérer les ressources halieutiques et aquacoles

- mettre en œuvre les objectifs du Plan d'application de Johannesburg relatifs à la gestion durable des pêches (restauration ou maintien des stocks) et au contrôle de l'aquaculture;
- gérer les pêches et promouvoir une exploitation rationnelle des ressources halieutiques (techniques responsables) et, avant tout, restaurer les stocks d'ici à 2020, comme il est recommandé dans le Plan d'application de Johannesburg;
- définir la capacité au delà de laquelle la reproduction d'une espèce est compromise;
- réglementer efficacement l'aquaculture;
- instaurer un régime régional efficace de gestion de la pêche en Méditerranée (lequel peut être le CGPM réformé, bien intégré à la politique commune de la pêche de l'UE et à l'application concertée des zones de protection de la pêche). Un régime méditerranéen de la pêche devrait avoir but d'instaurer une gestion écosystémique de la pêche, une reconstitution des stocks d'espèces menacées et une élimination de toutes les activités de pêche illégales-non régulées- non notifiées.

Moyens:

- ratifier et mettre en œuvre:
 - la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique;
 - le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (1995);
 - le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (1994);
- définir des zones de protection de la pêche par des méthodes participatives et avec des dispositions évolutives, sans exclure ni déposséder des acteurs locaux;
- promouvoir et appliquer un processus décisionnel basé sur des analyses coûts-avantages approfondies, comportant une estimation du coût de l'inaction et soulignant dans le même temps tout l'éventail des moyens possibles de valorisation des aires protégées et de valeur ajoutée grâce à ces efforts de conservation;
- promouvoir la formation en sciences marines, en biologie marine ou côtière et en aquaculture;
- favoriser des campagnes de sensibilisation;
- promouvoir une gestion locale de la pêche côtière par l'affectation de zones exploitables.

E- Lutte contre pollution marine et côtière et réduction au minimum de ses effets

- les États doivent s'engager à hâter la ratification, l'entrée en vigueur et la bonne application de tous les protocoles et plans d'action pertinents;
- réduire les contraintes telles que les obstacles financiers ou administratifs;
- anticiper les impacts pour prévenir les modifications profondes, voire irréversibles, de l'environnement;
- envisager des approches sous-régionales des problèmes de dégradation marine et côtière en travaillant dans un cadre de coopération et solidarité étroites.

Moyens:

- appliquer les protocoles de sécurité et surveiller au mieux les risques éventuels, en particulier en ce qui concerne le "Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée", et en particulier contre les déversements d'hydrocarbures en cas d'accidents maritimes;
- instaurer un système rigoureux de contrôle du transport maritime de substances dangereuses, dont le pétrole et ses dérivés, grâce à la surveillance par satellite, et créer des "aires protégées marines particulièrement sensibles" (APMPS) couvrant toutes les zones vulnérables de la Méditerranée;
- évaluer les coûts de l'impact de la pollution comme moyen éventuel d'introduire une démarche prospective des objectifs à proposer aux décideurs, notamment pour souligner le coût de l'inaction s'agissant des impacts;
- transférer des compétences et moyens du Nord au Sud et du Sud au Sud) pour appliquer les dispositions pertinentes en matière de protection;
- promouvoir la recherche de techniques simples et moins coûteuses, plus adaptées au contexte de rareté des moyens dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée;
- envisager la création d'agences spécifiques du littoral pour éviter la confusion des attributions des multiples et différents services administratifs sectoriels, et planifier et promouvoir des actions décentralisée plutôt que de centraliser l'exécution des projets;.
- introduire et appliquer des instruments de gestion économiques basés sur le principe du "pollueur-payeur";

- appliquer le Protocole "tellurique" (1980), tel que modifié en 1996.

F- Réduire l'érosion côtière et les modifications de la géomorphologie naturelle

- maintenir dans toute la mesure du possible l'équilibre dynamique entre érosion et envasement le long du littoral, pour éviter le recul ou la disparition des plages ou l'ensablement ou autres accumulations de boue ou de sable dans les ports et les sites protégés..

Moyens:

- réguler l'exploitation du sable sur les rivages;
- veiller à ce que les fonds de plage et les dunes situées à leur lisière ne subissent pas de processus de durcissement;
- réaliser des études d'impact sur l'hydrodynamique marine avant d'édifier des jetées ou autres aménagements sur la bordure littorale;
- Eviter tout nouvel aménagement ou modification du trait de côte;
- s'adapter à la hausse du niveau de la mer résultant du réchauffement généralisé du climat, en construisant en retrait des dunes situées en lisière des plages;
- appliquer et étendre à l'ensemble de la région les résultats du projet EUROSION financé par l'UE.
- définir les systèmes de cellules ou unités sédimentaires du littoral et aménager, si possible, des réserves stratégiques de sédiments destinés à recharger les plages qui perdent du sable.

H. TOURISME DURABLE

I. Constats et enjeux:

Le secteur du tourisme gagne sans cesse en importance en Méditerranée; c'est un enjeu primordial du développement en raison des opportunités de création d'emplois, de la valeur ajoutée et de la croissance qu'il peut induire; il est à même de transformer radicalement des régions que l'on considérait auparavant comme dotées d'un faible potentiel de développement. Il peut aussi entraîner toute une série d'effets secondaires indésirables, dont certains peuvent se traduire par la destruction du capital même (naturel, culturel et socio-économique) sur lequel il repose. Le tourisme méditerranéen se fonde non seulement sur les vastes possibilités de loisir et de détente qu'offre la région mais aussi sur le patrimoine historique, culturel, architectural et naturel exceptionnel de celle-ci et sur la foisonnante diversité de ses coutumes locales, traditions, gastronomies, etc.

Cette richesse naturelle et culturelle est si remarquable que les pays méditerranéens sont, au plan international et régional, tenus de veiller à la préserver pour le profit des générations futures. Le tourisme peut être le moyen le plus direct de valoriser ces ressources, à condition de prendre les précautions indispensables.

Mais le tourisme peut susciter ou aggraver une série de problèmes, et en subir lui-même le contre-coup; ce sont, notamment:

- la dégradation de l'environnement due à une concentration excessive de complexes de loisirs et d'aménagements urbains, notamment sur le littoral, en plus des phénomènes de pollution, compromettant la durabilité de l'activité;
- le changement climatique local provoqué par les émissions d'un trafic intensif ainsi que le changement climatique global et ses incidences prévisibles sur le devenir des plages (base même du tourisme balnéaire) ainsi que sur la disponibilité de ressources en eau, avec la hausse des températures estivales et l'irruption de maladies "tropicales";
- des transformations socio-économiques de la structure de l'emploi et du marché ("monoculture touristique" de certaines régions). Dans ce dernier cas, un développement fondé exclusivement sur le tourisme devient vulnérable aux aléas politiques et aux conflits.

Le tourisme peut offrir un champ de coopération entre pays, entre destinations touristiques, etc. Cependant, la situation actuelle se caractérise par un manque général de collaboration entre États et entre professionnels, avec pour corollaire une concurrence acharnée et l'incapacité de la plupart des opérateurs à s'impliquer dans des formes durables de tourisme et dans la sauvegarde de l'environnement.

Il importe de tirer parti de la dynamique de ce secteur et des investissements escomptés au cours des années à venir (création de nouvelles stations touristiques, projets de réhabilitation et rénovation des stations anciennes, volume des investissements directs publics et privés, nature des infrastructures et équipements annexes destinés à soutenir le secteur). Mais il importe aussi de maîtriser cette croissance en évitant les spéculations malencontreuses, une capacité d'accueil excessive pour l'ensemble de la région - dont les conséquences ne seront pas seulement un gaspillage de ressources naturelles mais aussi une baisse des taux d'occupation et une compétition qui peut limiter les retombées escomptées du développement (non-durabilité économique, précarité des emplois et des revenus, risque de crises régionales majeures).

Les produits touristiques offerts souffrent parfois de leur inadaptation à la demande. Trois types de tourisme ont une longue tradition en Méditerranée:

- avant tout, le tourisme balnéaire avec l'ensemble des activités nautiques associées;
- des séjours ou circuits dans les villes et sites historiques, avec visites de monuments et vestiges archéologiques;
- des circuits dans des sites réputés pour leurs richesses artistiques ou leur beauté naturelle.

D'autres produits apparaissent, tels que les locations saisonnières, le tourisme-conférence, le tourisme religieux, le tourisme-nature et des formes plus respectueuses de l'environnement comme l'écotourisme, le tourisme rural et l'agrotourisme.

Les effets du tourisme peuvent être complexes:

a. l'impact économique et social est en principe bénéfique (recettes appréciables qui peuvent être réinvesties dans le secteur de production ou la création d'emplois); mais l'on a la tendance à relativiser de plus en plus ces avantages;

b..le tourisme peut, en revanche, avoir des effets déstabilisants au plan social et au plan écologique si son développement n'est pas adapté au milieu et aux circonstances locales (consommation excessive de ressources rares, généralisation des modèles de consommation, conflits avec l'agriculture, l'industrie et la pêche).

Le choix du modèle de développement touristique à adopter doit être mûrement pesé en sorte que toutes les activités nouvelles soient bien adaptées au contexte et contribuent à l'améliorer.

II. Défis:

- promouvoir le développement du tourisme tout en veillant à ce qu'il ne compromette pas l'attractivité ou la durabilité du patrimoine naturel et culturel de la Méditerranée, à commencer par ses paysages et sa biodiversité;
- éviter les risques environnementaux (marées noires) et géopolitiques (conflits) qui pourraient ruiner le secteur;
- promouvoir un tourisme et une mobilité appropriés à chaque site comme moyen d'œuvrer à la prospérité, à la paix et à la stabilité, au plan local comme à l'échelle de toute la région méditerranéenne.

III. Objectifs et moyens:

- promouvoir le tourisme comme facteur fondamental de développement, de paix et de stabilité dans la région méditerranéenne;
- encourager les chefs d'entreprise locaux;
- assurer la durabilité économique du tourisme et accroître sa rentabilité;
- maîtriser les impacts du tourisme (dégradation, pollution, perte de biodiversité, érosion des plages);
- diversifier les produits, favoriser l'écotourisme et d'autres formes appropriées de tourisme en vue de développer des territoires marginalisés et de valoriser des ressources naturelles;
- envisager la désignation de "zones touristiques saturées"

1^{er} objectif: Promouvoir le tourisme comme facteur fondamental de développement

Il s'agit par là de développer, maintenir et, si nécessaire, améliorer la qualité des lieux de villégiature et l'environnement général des zones touristiques, en renforçant parallèlement le

principal produit du moment (tourisme balnéaire) et en l'articulant avec d'autres produits à rendre tout aussi viables. En d'autres termes, il convient de diversifier les produits, les destinations et les modèles (plages, patrimoine, tourisme rural, agrotourisme, tourisme-nature, écotourisme, sports de montagne, tourisme thermal, tourisme-détente, tourisme-conférence, tourisme de manifestations et rencontres) et de développer le concept de pays d'accueil touristique (articulation territoriale de divers produits):

- adopter un positionnement offensif sur le balnéaire où la croissance devrait être limitée à la capacité de charge (durabilité) tout en complétant et valorisant le produit par des attractions dans l'arrière-pays proche;
- établir un plan de maintien ou d'amélioration de la qualité, si nécessaire, en rénovant et développant le produit culturel;
- tabler sur des systèmes bien conçus et bien gérés d'aires protégées qui pourraient rehausser l'attractivité de destinations touristiques matures et non matures;
- opter pour un scénario permettant un rééquilibrage régional du développement touristique, présentement centré sur le littoral (tourisme balnéaire) et sur quelques villes de l'intérieur (tourisme culturel), et contribuer efficacement à une diffusion plus large des retombées économiques et sociales, en particulier dans les zones rurales;
- développement de transports appropriés, respectueux de l'environnement, en tenant compte des flux effectifs de touristes et de leur caractère saisonnier.

Moyens:

- modernisation, revalorisation et promotion de modes de transport et de leurs infrastructures (en encourageant, chaque fois que c'est possible, l'utilisation des transports en commun);
- application de stratégies foncières, fiscales et financières pour que les niveaux de rentabilité des investissements soient garantis: harmonisation et simplification de la fiscalité, orientation de l'épargne vers le secteur du tourisme et association active du secteur bancaire;
- augmentation du budget promotionnel, notamment pour les produits tels que les festivals, manifestations gastronomiques, labels et nouveaux concepts (randonnée, ski de fond, pêche sportive, spéléologie, équitation, produits de terroir, etc.), ce qui permet d'intégrer différentes dimensions touristiques et de créer une synergie entre la côte, les sites d'intérêt biologique, les sites historiques et les sites d'intérêt sportif, etc., et d'instaurer un label de qualité pour les artisanats et les commerces liés au tourisme;
- Identification des activités antagonistes;
- élaboration de projets de territoires pour dépasser la vision à court terme et les intérêts particuliers, par la participation des acteurs, pour une discipline commune. Les projets d'Agendas 21 locaux sont une méthode participative qui pourrait amorcer une approche collective si tous y adhèrent;
- cette adhésion ne peut être durable que si les progrès sont réels et mesurables, ce qui signifie que le suivi doit se fonder sur des indicateurs fiables;.
- évaluation comparative (benchmarking): intérêt de présenter des cas de réussite et de les utiliser comme modèles;
- renforcement des sessions d'enseignement et de formation et généralisation de la formation continue; introduction d'un système de motivation personnelle.

2^{ème} objectif: Maîtriser les effets du tourisme (dégradation, pollution, etc.)

Le tourisme convoite les meilleurs sites et peut s'accompagner d'une dégradation due à la surfréquentation, à l'entassement, à la consommation de ressources rares aux dépens

d'autres activités, de toute une série de nuisances, de l'apparition de nouveaux types de construction qui, parfois, ne respectent pas le cadre environnant. L'objectif consiste donc à permettre de tirer des profits du tourisme tout en réglementant et contrôlant celui-ci en termes de temps, d'espace, afin que ses effets sur l'environnement soient réduits.

Le principe de l'"utilisateur-payeur" devrait être appliqué à tous les aménagements touristiques, ce qui présuppose la mise en place de dispositions et systèmes appropriés pour que les revenus du tourisme servent à soutenir et protéger le capital naturel et culturel sur lequel il repose.

Moyens:

- planification et surveillance régionales et locales: déterminer les capacités de charge maximales et réaliser des études d'impact, des évaluations environnementales stratégiques, qui permettent de relever les hautes saisons et les périodes de pointe, de manière à contrôler la planification et les constructions touristiques et à appuyer des mesures d'efficacité concernant l'approvisionnement en énergie et en eau pour les hébergements touristiques existants ou nouveaux;
- Implantation des nouvelles constructions à distance du rivage afin de réduire le surpeuplement linéaire du front de mer et d'éviter la dégradation du littoral (érosion des plages) en raison des modifications des échanges sédimentaires continent/mer;
- réglementation de certaines activités, telles que la navigation de plaisance et autres activités nautiques susceptibles d'occasionner une dégradation;
- réhabilitation des zones touristiques dégradées, suppression des nuisances esthétiques, démolition des constructions illégales;
- mécanismes économiques permettant au tourisme de contribuer à l'effort de protection et de réduction des effets dommageables (écotaxes). Mais il convient de garder présent à l'esprit l'éventualité d'un choc en retour sur la compétitivité;
- fixer une barème progressif des tarifs de l'eau et de l'assainissement afin de rationaliser la consommation du secteur touristique et de prévenir d'éventuelles restrictions aux dépens d'autres secteurs comme la production;
- suivi dans le temps au moyen d'indicateurs et calcul des coûts de la dégradation de l'environnement (en recourant aux outils du METAP), en vue de proposer des réorientations politiques, si nécessaire;
- outils de promotion d'un tourisme propre ("pavillons bleus", par exemple), écolabels pour les aménagements touristiques respectueux de l'environnement, mesures d'incitation pour promouvoir la consommation de produits locaux de qualité dans les activités liées au tourisme, méthodes écologiquement rationnelles de traitement et d'élimination des déchets;
- comptes satellites du tourisme (CST) (calcul de la contribution effective du tourisme au développement économique et social), pour garantir les profits; ces comptes devraient être étendus aux impacts sur l'environnement (évaluation en amont) et reliés aux comptes nationaux;
- réutilisation des infrastructures;
- outils pour économiser l'énergie et promouvoir des ressources respectueuses de l'environnement.

3^{ème} objectif: Développer le produit touristique des régions de l'intérieur en promouvant et valorisant les ressources naturelles et culturelles, en vue d'un développement rural intégré

Le patrimoine naturel et culturel doit être conçu comme un facteur d'attraction, et une bonne communication devrait permettre de le promouvoir. Il existe déjà le produit "paysages" et le circuit "paysages"; mais les touristes sont de plus en plus en quête de vacances actives, d'un contact avec la nature, de rencontres avec des modes de vie différents et authentiques. La montagne, les sites sauvages et le désert peuvent répondre à ces aspirations. Les touristes ressentent de plus en plus la nécessité d'authenticité des lieux qu'ils visitent, de participation à la protection des espèces et de leurs habitats. Ils sont de plus en plus exigeants quant à la salubrité et au bon état de l'environnement et des produits qu'ils consomment.

Une bonne politique d'environnement ne peut donc qu'encourager la fréquentation des sites et un label de qualité accroître le nombre de visites.

Cependant, le nombre de touristes projeté pour une région donnée devrait être évalué à l'avance et adapté à la capacité de charge de la destination à développer.

Moyens:

- harmonie entre les activités rurales et le tourisme (synergies de complémentarité entre la production vivrière et sa consommation par les touristes, en promouvant notamment des labels de qualité pour les produits de terroir);
- bonne étude d'impact sur l'environnement:
 - nombre de visiteurs (capacité);
 - nature des installations d'accueil des touristes, adaptées aux ressources disponibles sans les compromettre;
- gestion des aires protégées: zonage par objectif, répartition rationnelle des vocations, au sein d'une aire intégrée au contexte local; désigner certaines aires vulnérables ou "vierges de toute pollution" comme fermées au tourisme;
- Impact sur les aires environnantes et demande accrue d'aires environnantes;
- juste équilibre à trouver entre la conservation pure et simple et le rôle de l'écotourisme dans la gestion des aires protégées et de la biodiversité (atteindre des taux de fréquentation susceptibles de générer des ressources sans entraîner d'impacts négatifs excessifs);
- création de sites éducatifs et scientifiques à considérer comme des «laboratoires du vivant».

Options techniques dans les aires protégées:

- évaluation de la capacité de charge des destinations touristiques;
- certification de gestion touristique durable;
- le moins possible de nouvelles constructions, et en évitant les styles de décoration par trop "exotiques";
- recourir le plus possible aux matériaux de construction locaux;
- s'efforcer de ne pas réduire les ressources en eau nécessaires à la conservation des écosystèmes et au fonctionnement des systèmes agraires;
- obligation de traiter les déchets et les eaux usées (récupération et recyclage);
- utilisation maximale possible des énergies renouvelables au lieu des énergies conventionnelles.

4^{ème} objectif: Développement du tourisme urbain autour de la Méditerranée, en promouvant les ressources artistiques, architecturales et historiques, et en valorisant le patrimoine

La réalisation de cet objectif nécessitera de réhabiliter et rénover les hébergements touristiques dans les villes et agglomérations afin de répondre à l'accroissement de la demande.

5^{ème} objectif: Développement de la coopération entre États, notamment Nord-Sud, à travers la formation à la gestion et la professionnalisation du secteur du tourisme (échange de compétences) afin d'éviter une compétition inutile qui se retournerait contre lui et de prévenir des conflits qui lui seraient très préjudiciables. La coopération entre des types de tourisme similaires ou complémentaires devrait être encouragée.

IV. Acteurs:

L'association des opérateurs et l'instauration d'une coordination constructive entre administrations (tourisme/environnement/eau) et entre professionnels s'imposent:

- professionnels du tourisme, y compris des voyagistes extérieurs à la région. Mais il est également capital de veiller à la coopération des petits opérateurs locaux à différents échelons, pour étaler la saison touristique, par exemple;
- États: une certaine forme de développement touristique relève de l'État; des réorientations sont par conséquent nécessaires;
- ONG environnementales et culturelles;
- liaisons entre les administrations publiques;
- partenariat euro-méditerranéen: utilité d'un signal politique fort à même de créer une impulsion dans toute la région;
- programme euromed sur le patrimoine;
- touristes eux-mêmes: début d'organisation;
- fonctionnaires chargés des sites protégés, parcs et réserves;
- collectivités locales, pour le développement de produits alternatifs.